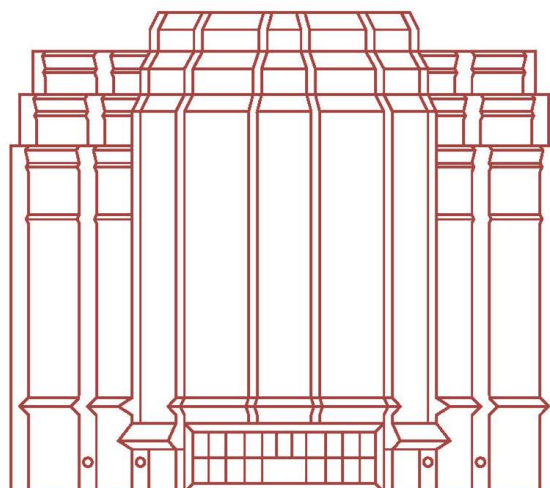


Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière Groupe MAF



31/12/2024

Sommaire

Sommaire	2
Synthèse	3
A. Activité et résultats	6
A.1. Activité	6
A.2. Performance technique	15
A.3. Performance financière	17
A.4. Performance des autres activités	19
A.5. Autres informations	20
B. Système de Gouvernance	21
B.1. Informations générales	21
B.2. Compétence et honorabilité	30
B.3. Système de Gestion des Risques	35
B.4. Contrôle interne	40
B.5. Fonction Audit Interne	42
B.6. Fonction Actuarielle	47
B.7. Externalisation	50
B.8. Autres informations	51
C. Profil de risques	52
C.1. Risque de souscription	53
C.2. Risque de marché	57
C.3. Risque de contrepartie	60
C.4. Risque de liquidité	62
C.5. Risque opérationnel	63
C.6. Autres risques importants	65
C.7. Autres informations	66
D. Valorisation	67
D.1. Actifs	68
D.2. Provisions techniques	71
D.3. Autres passifs	75
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	77
D.5. Autres informations	78
E. Gestion du capital	79
E.1. Fonds propres	79
E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR)	85
E.3. Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée »	87
E.4. Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé	88
E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR / SCR	89
E.6. Autres informations	90
Annexes quantitatives	91

Synthèse

Le rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière 2024 présente des informations sur l'activité du groupe MAF et sa solvabilité au 31 décembre 2024. Il contient également des informations relatives aux entités d'assurance et de réassurance du groupe MAF soumises à Solvabilité 2 :

- Mutuelle des Architectes Français Assurances ;
- EUROMAF.

Ce rapport a été préparé conformément à la réglementation Solvabilité 2¹, selon le plan indiqué dans l'annexe 20 du Règlement Délégué :

- Activité et résultats ;
- Système de gouvernance ;
- Profil de risques ;
- Valorisation ;
- Gestion du capital.

Sauf mention contraire, les chiffres présentés dans ce rapport sont en millions d'euros.

Activité et résultats

Le groupe MAF a été créé en 1931 autour de la Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF Assurances) qui en est l'entité consolidante.

Assureur des architectes français dès l'origine, le groupe MAF s'est progressivement ouvert aux autres concepteurs de la construction en créant sa filiale EUROMAF en 2000.

L'activité du groupe est donc essentiellement portée par l'assurance construction, et plus particulièrement l'assurance de responsabilité professionnelle et civile (92% des primes brutes de réassurance acquises en 2024).

Les principaux facteurs impactant l'évolution de l'activité du groupe MAF sont liés à l'activité du bâtiment dans les différents pays où les deux principales sociétés opèrent, à l'inflation compte tenu de la liquidation longue des engagements, à l'environnement concurrentiel ainsi qu'à l'évolution des techniques et des technologies dans le secteur de la construction.

L'année 2024 est marquée par une forte contraction de l'activité du bâtiment en France, - 6,6% en volume dont - 21,9% pour le logement neuf. Les mises en chantier connaissent également un retrait à un niveau historique. Le non résidentiel neuf décroche également, seule l'amélioration entretien progresse dans un contexte d'accélération de la transformation des besoins liée au changement climatique.

L'inflation a progressivement reculé tout au long de l'année, en France l'indice MAF ayant atteint 1,94% au second semestre puis 1,16% au troisième semestre, contre respectivement 4,55% et 2,81% en 2023.

En Allemagne, l'inflation construction atteint 3,35% au troisième trimestre contre 5,75% en 2023 à la même période, et pour la Belgique l'indice de référence passe de 3,69% à 0,70%.

Les objectifs de développement sont réalisés grâce à une bonne tenue du portefeuille Architectes et du volume d'affaires nouvelles important sur les autres concepteurs, malgré un secteur en difficulté.

La Mutuelle a poursuivi le déploiement de son plan stratégique validé par le Conseil d'Administration de décembre 2021 et présenté aux collaborateurs en avril 2022.

Le déploiement de ce premier plan s'étale sur cinq années. L'année 2024 a été dense en projets, certains étant terminés, d'autres qui se termineront en 2025 conformément au plan projet pluriannuel.

¹ Directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009
Règlement Délégué 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014 complétant la Directive

Le Chiffre d'Affaires brut de réassurance est en hausse de 33,8 M€ (+ 9,7%) à 381,7 M€. Il comprend les primes acquises pour 378,4 M€, le chiffre d'affaires des autres activités pour 3,1 M€ et les autres produits d'exploitation pour 0,2 M€.

Conséquence de l'intégration progressive de l'inflation dans les règlements des sinistres, une reprise de 55 M€ de la provision pour dérive des coûts a été enregistrée pour le groupe MAF ; la portant ainsi à 97,6 M€.

La charge des sinistres nette de réassurance est en hausse de 70,6 M€ (+ 20,7%). Les frais progressent de 4,8 M€ (+ 12,8%).

Le résultat financier est en baisse de 34,6 M€ à 113,2 M€. L'exercice 2023 comprenait des plus-values exceptionnelles suite aux cessions du fonds dédié NF GALILEE de 26,4 M€, des fonds dédiés inflation de 9,4 M€ et de l'immeuble Aubervilliers pour 30 M€ contre une cession de l'immeuble Jemmapes pour 9,4 M€ cette année. Le groupe dispose d'une solide réserve de plus-values non utilisée en 2024. Le groupe enregistre en 2024 une charge d'impôt de 0,6 M€ composé de :

- + 1,1 M€ de produit d'impôts exigibles,
- 1,7 M€ d'impôts différés.

Le résultat net s'élève à + 3,7 M€ contre 46,2 M€ en 2023.

Système de gouvernance

L'année 2024 fut marquée par :

- La démission de Marc de MEYER, administrateur architecte, atteint par la limite d'âge, à compter du 5 juin 2024 ;
- La nomination de deux nouveaux administrateurs architectes, Marie de NERVO et Rémi FROMONT ;
- La nomination d'un administrateur ingénieur, Jean-Marc WEILL ;
- La délégation de pouvoirs et de responsabilités du Directeur Général de la MAF et d'EUROMAF à chaque membre du Comité de direction ;
- Le changement dans la composition du Bureau du Conseil d'Administration : Céline ADAM devient Vice-Présidente et Laurent GILCH est désigné Secrétaire.

Le Conseil d'Administration du groupe MAF, confondu avec celui de sa société consolidante MAF Assurances, est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique générale du groupe, et veille à leur mise en œuvre. Sans préjudice du rôle et des prérogatives spécifiques au Conseil d'Administration de chaque entité, le Conseil d'Administration de la société consolidante dispose d'une vision d'ensemble et veille à ce que la stratégie définie soit mise en œuvre au sein de chaque entité.

Par ailleurs, la Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du groupe. Elle s'appuie notamment sur :

- Un Comité de direction spécifique aux sociétés françaises du groupe ayant pour rôle la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie ;
- La Direction Internationale chargée d'assurer la supervision opérationnelle et la coordination des activités exercées à l'étranger.

Enfin, les fonctions clés groupe incarnent la même fonction au sein des principales entités du groupe. Elles assurent, par ailleurs, un rôle de coordination globale des travaux menés au sein des autres entités. L'organisation leur assure l'indépendance requise pour exercer leurs missions, les moyens humains et matériels nécessaires, ainsi qu'un accès direct aux différentes instances décisionnaires (Dirigeants, Conseil d'Administration, Comité d'Audit, ...).

Le groupe MAF veille à ce que les fonctions clés aient la disponibilité suffisante pour exercer leurs fonctions.

Profil de risques

Le capital de solvabilité requis (SCR) calculé sur la base de la formule standard est utilisé par le groupe MAF pour évaluer son profil de risque. Ce dernier est essentiellement composé des risques de souscription non-vie (60% du SCR de base avant diversification) et de marché (37% du SCR de base avant diversification).

Le SCR de base du groupe MAF est en hausse de 99 M€ par rapport à 2023 ce qui s'explique principalement par la hausse du SCR de souscription non-vie (+10,7%) suite à l'évolution des provisions techniques et à la hausse du SCR marché (+8,2%) suite à la hausse du SCR Spread (croissance de la durée du portefeuille obligataire) et du SCR actions (ajustement symétrique).

Il convient de noter que les composantes du profil de risques présentées dans ce rapport bénéficient de mécanismes d'atténuation permettant d'en réduire la volatilité.

Valorisation

Le périmètre prudentiel du groupe MAF correspond au périmètre de consolidation statutaire. Les modalités de consolidation appliquées au niveau statutaire sont reproduites au niveau prudentiel pour les entités consolidées (intégration globale après élimination des opérations réciproques).

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent les bilans Solvabilité 2 des entités consolidées du groupe MAF ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2.

Les méthodologies de valorisation mises en œuvre au 31 décembre 2024 sont présentées dans ce rapport. Elles sont stables par rapport à l'année précédente.

Gestion du capital

Le processus de gestion des fonds propres est encadré par une politique validée par le Conseil d'Administration, précisant les objectifs, la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de gestion des fonds propres afin de s'assurer que le Conseil d'Administration et la Direction Générale disposent de l'information nécessaire pour surveiller et gérer le capital économique conformément aux objectifs recherchés et à la stratégie afférente à chaque entité et au groupe.

Le dispositif de gestion des fonds propres du groupe MAF vise à limiter les risques à un niveau en adéquation avec l'appétit au risque, tout en permettant au groupe de renforcer le niveau des fonds propres afin de garantir la pérennité et le développement des activités.

Les fonds propres du groupe MAF de 1 515 M€ sont exclusivement constitués de fonds propres de niveau 1 non restreint. Leur intégralité est donc éligible à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital de solvabilité requis (MCR), évalués selon la Formule Standard.

A fin 2024 :

- Le ratio de couverture du SCR s'élève à 148%, en baisse par rapport à l'année précédente (172%), suite à la hausse de l'exigence de capital ;
- Le ratio de couverture du MCR s'élève à 571%, en baisse par rapport à l'année précédente (604%).

La baisse du ratio s'explique par la hausse du SCR souscription (évolution de la sinistralité) et du SCR marché (allongement de la durée des investissements obligataires).

Il convient de noter qu'aucun non-respect des exigences de couverture des SCR et MCR n'a été observé au cours de l'exercice.

A. Activité et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Informations générales

Le groupe MAF a été créé en 1931 autour de la Mutuelle des Architectes Français Assurances (MAF Assurances) qui en est l'entité consolidante.

L'organisme en charge du contrôle financier du groupe MAF est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Les co-commissaires aux Comptes du groupe MAF sont :

- Mazars, situé au 61 rue Henri Regnault | 92400 Courbevoie représenté par Maxime Simoens ;
- Cabinet Groupe Conseil Union situé au 17 Bis, rue Joseph de Maistre | 75018 Paris représenté par Ali Smaïli.

L'effectif moyen du groupe MAF est de 441 employés au 31.12.2024.

A.1.2. Organisation du groupe

Le groupe MAF est composé de :

- Deux sociétés d'assurances :
 - o MAF Assurances (LEI 9695004R2B7WRRBF1O73), société d'assurance mutuelle à cotisations variables et entité consolidante du groupe MAF, exerçant son activité principalement en France ;
 - o EUROMAF (LEI 9695007IGQ675ZA2BA87), société d'assurance anonyme détenue par MAF Assurances à 100%, exerçant son activité à travers des succursales en Allemagne, en Belgique, en Espagne et en France où la structure opérationnelle est confondue avec celle de MAF Assurances ;
- Trois sociétés de courtage en assurance :
 - o MAF Conseil, détenue par MAF Assurances à 100 %, opérant en France et proposant aux adhérents de MAF Assurances et d'EUROMAF des assurances pour leurs risques autres que ceux liés à la responsabilité civile professionnelle ;
 - o AIA, détenue par MAF Assurances à 100 %, opérant en Allemagne et proposant des contrats d'assurance aux clients d'EUROMAF, mais également tout autre contrat d'assurance pour des risques autres que la responsabilité professionnelle ;
 - o AFB, détenue à 100 % par AIA, opérant en Allemagne et proposant essentiellement des contrats d'assurance RC Experts comptables assurés par Generali dans une logique similaire à celle d'AIA ;
- Une société holding :
 - o SAS WAGRAM, détenue à 100% par MAF Assurances.
- Six sociétés civiles immobilières, dont la SCI Malesherbes, la SCI MAF Invest créée en 2017, la SCI LIEGE RIVOLI, la SCI GAY LUSSAC et la SCI FRIEDLAND détenues à 100% par SAS Wagram, et la SCI PATRIMAF ;

Il convient de noter pour la suite du document qu'il n'existe pas de différence entre le périmètre du groupe utilisé pour les états financiers consolidés et celui des données consolidées Solvabilité 2.

A.1.3. Présentation de l'activité du groupe

Le chiffre d'affaires du groupe MAF (activité assurance, hors commissions) s'établit à 378,4 M€ en 2024 contre 344,8 M€ en 2023. Les primes acquises de la MAF s'élèvent à 282,1 M€ (75%) et celles d'EUROMAF à 96,2 M€ (25%). Le résultat s'établit à 3,7 M€.

Les activités des principales sociétés du groupe MAF sont présentées ci-après.

Le tableau suivant présente la répartition des primes acquises brutes de réassurance par lignes d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2024 :

En M€	Primes acquises brutes de réassurance	
	en montant	en %
Ligne d'activité Solvabilité 2		
Assurance de Responsabilité Civile Générale	347,3	91,8%
Assurance Incendie et autres dommages aux biens	21,1	5,6%
Autres lignes d'activité	10,0	2,6%
Total	378,4	100,0%

MAF Assurances

MAF Assurances assure les professionnels qui interviennent dans la maîtrise d'œuvre des opérations de construction. A ce titre, elle assure la responsabilité professionnelle et civile de ses adhérents architectes, architectes d'intérieur, ingénieurs, économistes et paysagistes. A contrario, elle n'assure pas les entreprises du bâtiment.

Complémentairement à l'assurance des professionnels, la mutuelle peut assurer les maîtres d'ouvrage clients de ses adhérents à travers des polices uniques de chantiers.

La société exerce son activité principalement en France.

EUROMAF

Société d'assurance à dimension européenne, EUROMAF exerce son activité en France ainsi qu'en Allemagne, en Belgique et en Espagne. La société assure la responsabilité professionnelle et civile des concepteurs en Europe d'une part et les dommages décennaux en Espagne d'autre part. A contrario, elle n'assure pas les entreprises du bâtiment.

Les activités exercées par EUROMAF sont spécifiques selon le pays.

Sociétés de courtage

MAF Conseil est une société de courtage établie en France qui a pour vocation de distribuer auprès des adhérents de MAF Assurances et d'EUROMAF des contrats d'assurances autres que ceux garantissant la responsabilité civile professionnelle. À cette fin, MAF Conseil travaille avec quelques assureurs choisis pour la qualité de leurs produits et de leur gestion.

Les sociétés AIA et AFB sont deux sociétés de courtage établies en Allemagne :

- AIA commercialise auprès des concepteurs de la construction des contrats d'assurances et les gère. Les contrats de responsabilité civile professionnelle sont assurés principalement par la succursale allemande d'EUROMAF, les autres contrats sont placés chez d'autres assureurs allemands.
- AFB est spécialisée dans l'assurance des avocats et experts comptables.

L'activité du groupe MAF est donc essentiellement portée par l'assurance construction, et plus particulièrement l'assurance de responsabilité professionnelle et civile.

Principales tendances et facteurs impactant l'évolution de l'activité du groupe

L'activité du groupe MAF étant principalement axée sur l'assurance construction, les principaux facteurs impactant l'évolution de l'activité du groupe sont liés à l'activité du bâtiment, à l'inflation, à l'environnement concurrentiel ainsi qu'à l'évolution des techniques et des technologies dans le secteur de la construction.

Activité

L'activité du groupe MAF est fortement liée à l'activité du bâtiment dans les différents pays où les sociétés opèrent.

L'activité de MAF Assurances est en effet fortement liée à l'activité du bâtiment en France.

L'année 2024 est marquée par une forte contraction de l'activité du bâtiment en France, - 6.6% en volume dont - 21.9% pour le logement neuf. Les mises en chantier connaissent également un retrait à un niveau historique. Le non résidentiel neuf décroche également, seul l'amélioration entretien progresse dans un contexte d'accélération de la transformation des besoins liée au changement climatique.

En Allemagne, le secteur de la construction a continué d'être sous pression. La construction de logements a particulièrement souffert des coûts élevés, de la hausse des taux d'intérêt et de la faiblesse de la demande. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée, le coût élevé des matières premières et les incertitudes géopolitiques ont constitué d'autres défis.

Après les hausses de prix de 2021-2023, les coûts sont restés élevés, les retards dus aux pénuries de matériaux fréquents et la crise énergétique a renchéri les matériaux de construction comme le ciment et l'acier.

Le chiffre d'affaires du secteur de la construction a baissé de 4 % en termes réels par rapport à 2023. Le secteur du bâtiment a été particulièrement touché. La croissance n'a pas été au rendez-vous dans le secteur du bâtiment public, car les goulots d'étranglement financiers et les obstacles à l'investissement ont rendu difficile la modernisation prévue des écoles, des hôpitaux et d'autres bâtiments publics.

En revanche, le génie civil public a joué un rôle important dans la stabilisation du secteur de la construction en 2024. Des projets tels que l'extension d'autoroutes, la rénovation de ponts et les investissements dans la protection contre les inondations ont assuré la stabilité des chiffres d'affaires. La construction de logements est restée le point faible du secteur. Jusqu'en septembre 2024, 157 200 logements ont été autorisés, soit une baisse de 19,7 %. La construction de maisons individuelles, en particulier, a enregistré de fortes pertes (-30 %).

En Belgique, le secteur de la construction fait face à plusieurs défis majeurs. Les derniers chiffres de STATBEL indiquent qu'en décembre 2024, l'indice désaisonnalisé de la production dans la construction a diminué de 1,2 % par rapport à novembre 2024. Cette tendance s'accompagne d'une baisse significative du nombre de permis de construire accordés, avec une diminution de près de 30 % au cours des huit premiers mois de 2024 par rapport à la même période en 2021. Parallèlement, le secteur a enregistré une hausse des faillites, avec plus de 2 000 entreprises de construction ayant cessé leurs activités.

En Espagne, la production de logements neufs continue d'accumuler un déficit important alors que l'Institut National de la Statistique a récemment indiqué que l'Espagne devrait compter 3,7 millions de nouveaux foyers d'ici 2039, soit une moyenne de 246 000 par an.

Inflation et dérive des coûts

Les risques souscrits par le groupe MAF, caractérisés par un développement très long, exposent naturellement l'entité à la dérive des coûts liée aux évolutions des indices. Le groupe est exposé au coût de la main-d'œuvre de la construction et au cours des matières premières.

L'inflation a progressivement reculé tout au long de l'année, en France l'indice MAF ayant atteint 1,94% au second semestre puis 1,16% au troisième semestre, contre respectivement 4,55% et 2,81% en 2023.

En Allemagne, l'inflation construction atteint 3,35% au troisième trimestre contre 5,75% en 2023 à la même période, et pour la Belgique l'indice de référence passe de 3,69% à 0,70%.

Dans ce contexte, la reprise partielle de la provision pour sur inflation reflète cette situation nouvelle.

Concurrence

S'agissant de l'environnement de concurrence dans lequel opère le groupe MAF, un certain nombre d'opérateurs français ou anglais s'intéresse aux risques propres aux architectes. La concurrence d'origine étrangère a été très agressive ces dernières années. Toutefois, la qualité du service proposé par MAF Assurances, unique sur le marché de l'offre aux architectes, lui permet de fidéliser ses adhérents et de maintenir le taux de rétention à près de 99%.

En Allemagne et surtout en Belgique, le secteur reste très concurrentiel dans son ensemble.

Faillite des assureurs exotiques exerçant en LPS

L'obligation *in solidum* est une création jurisprudentielle ancienne selon laquelle la victime d'un dommage causé par plusieurs responsables dispose d'autant de recours que d'auteurs du fait dommageable. La MAF est amenée à recouvrir la part de dette incombant à d'autres constructeurs, en raison de la défaillance de leurs assureurs respectifs. Ce risque est aujourd'hui avéré pour les assureurs exerçant en LPS et ayant fait faillite.

De plus, il n'existe aucune mesure de protection des professionnels de la construction et, partant, des autres assureurs impliqués, dont fait partie la MAF, en cas de défaillance d'un autre assureur construction.

La multiplication des décisions impliquant des assureurs LPS, qui était à craindre, s'est confirmée par les faillites successives.

Les équipes de la MAF restent vigilantes sur l'intervention de nouveaux opérateurs notamment liés à courtiers français et/ou aux pratiques de certains courtiers français.

Stratégie Juridique et Services

La MAF est un acteur majeur dans l'analyse et la prévention des risques des métiers de la conception et de la maîtrise d'œuvre. Son expertise reconnue lui permet d'offrir à ses adhérents une panoplie de services dont l'objectif est de leur apporter un soutien technique et juridique dans l'exercice de leurs métiers.

La politique de services s'articule autour de quatre axes.

Il s'agit en premier lieu du développement de boîtes à outils, dont deux sont actuellement en création : contrats et BIM. Ces boîtes à outils complèteront la première du genre, la boîte à outils chantier, lancée en 2018, qui concentre toutes les bonnes pratiques pour la phase chantier, et qui connaît un véritable succès auprès des adhérents ; et la boîte à outils permis de construire lancée en 2024.

Le second axe concerne un service d'assistance à la relecture des contrats de maîtrise d'œuvre permettant d'écarter les clauses dangereuses imposées par certains maîtres d'ouvrage.

Le troisième axe concerne la mise en place de hotlines technique et juridique permettant d'apporter à nos adhérents une première réponse.

Enfin, le quatrième axe concerne la mise en place d'un pôle de formation, proposant des formations structurées et non structurées, intervenant sur les sujets relatifs à la responsabilité et l'assurance. Ces formations sont dispensées à nos adhérents soit dans le cadre des ateliers actuellement proposés sur l'ensemble du territoire, soit par la diffusion de webinaires. Le développement de l'ensemble de ces services se poursuivra par le renforcement du pôle dédié.

Finance

Dans un contexte de ralentissement de l'inflation, l'année 2024 a été marquée par un changement stratégique des principales banques centrales (baisse des taux directeurs) visant à relancer la croissance économique mondiale après une période de resserrement. Ces décisions sont venues stimuler la liquidité sur les marchés, favorisant la reprise des investissements et l'économie en général, cocktail favorable dont ont largement profité les indices boursiers à l'exception de l'indice français marqué par les incertitudes liées au résultat des élections législatives et à une dépendance forte à l'industrie du luxe pénalisée par une consommation chinoise en demi-teinte. Les conflits en cours, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient, ont, en revanche, continué d'exercer une pression significative sur les marchés financiers conduisant les investisseurs à se tourner vers des actifs refuges tels que l'or ou les obligations souveraines.

Sur le marché des Taux, les taux longs de référence ont globalement progressé alors que les taux courts ont corrigé à la baisse. Le 10 ans Français est ainsi passé de 2.6%, fin 2023, à 3.20% au 31/12/2024. Ce mouvement a permis une normalisation et une repentification de la courbe des taux. Dans ce contexte, le groupe MAF a continué de renforcer son portefeuille obligataire et augmenter sa duration, tout en diminuant sa poche de trésorerie.

Consolidation du système d'information

Suite à la validation du plan stratégique en décembre 2021 par le Conseil d'Administration, la Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information a réalisé avec les métiers la construction du schéma directeur sur 5 ans afin de faire évoluer son SI. Le plan de sécurité informatique pluriannuel permettant de sécuriser le SI continue son déploiement tout comme le renforcement de la supervision et l'ordonnancement.

Un vaste projet au sein de notre SI a débuté autour de nos clients aussi bien sur la gestion de la donnée que sur le parcours digitalisé en mettant à leur disposition un espace documentaire. Afin d'augmenter le service à nos clients, notre outil de gestion de sinistres s'est ouvert à nos intervenants. En Allemagne, le projet de refonte du système d'information se poursuit pour se déployer fin 2025. En Belgique, des améliorations des outils de gestion ont été déployées tout comme la sécurisation de la documentation. Le plan d'actions de mise en conformité DORA poursuit son déploiement.

Mise en conformité DORA

Depuis de nombreuses années, la gestion des risques et en particulier les risques informatiques sont au cœur des préoccupations du groupe MAF, avec notamment, pour MAF, EUROMAF France et Belgique et MAF Conseil, la définition et la mise en œuvre d'un plan de sécurité en lien avec le cadre d'appétence aux risques et le schéma directeur du système d'information.

A titre d'exemple, le groupe MAF réalise des tests de pénétration et d'intrusion, a mis en place une politique générale de sécurité du système d'information, un SOC, effectue des audits réguliers auprès de son fournisseur stratégique et a sensibilisé le conseil d'administration sur ces sujets. Une gouvernance spécifique autour des risques informatiques a été mise en place trimestriellement avec un comité stratégique de sécurité informatique composé du Directeur Général, du RSSI (Responsable Sécurité du Système d'information), de la fonction clé gestion des risques, de la directrice des Systèmes d'Informations et du responsable des infrastructures et de la sécurité.

Dans le cadre d'un contexte réglementaire évolutif, l'évaluation du niveau de résilience opérationnelle et l'anticipation de corrections des éventuels écarts sont désormais essentielles pour en garantir la conformité.

L'entrée en vigueur au 17 janvier 2025 de la directive DORA (*Digital Operational Resilience Act*) met en avant un certain nombre d'enjeux incontournables pour le groupe MAF :

- La dépendance croissante à des prestataires de services et à des technologies émergentes,
- L'interdépendance des réseaux,
- L'augmentation des incidents et des cyberattaques,
- Les besoins croissants d'accès à des données internes / externes,
- Une meilleure maîtrise des risques liée à la sécurité informatique,
- Une transparence accrue en matière de reporting.

Face à ces enjeux, le groupe MAF a mis en place, en décembre 2023, une équipe DORA regroupant les équipes juridique et conformité, gestion des risques, sécurité/infrastructure et le RSSI (Responsable Sécurité du Système d'information), et qui a pour vocation de renforcer, au sein du groupe, les 5 objectifs déclinés sous forme de piliers :



En parallèle des travaux menés conjointement avec la ROAM (Réunion des Organismes Mutuelles), le groupe MAF a mené, au cours du 2^{ème} trimestre 2024, une mission d'analyse d'écarts DORA en collaboration avec une société de conseil externe. Celle-ci couvrait la MAF, EUROMAF France et Belgique et MAF Conseil. A la suite d'une analyse détaillée de la documentation existante et d'entretiens réalisés avec l'ensemble des parties prenantes, un état des lieux de l'avancement a été réalisé. Cet état des lieux a été partagé avec l'ensemble des équipes impactées, ainsi qu'avec la gouvernance (Directeur Général, Comité des risques et Comité d'Audit).

Chaque équipe se consacre aux actions qui lui ont été assignées, et un comité de pilotage se réunit mensuellement pour en faire un suivi.
 Un point d'avancement sur la mise en œuvre des actions est réalisé dans le rapport de fonctionnement du système d'information, transmis mensuellement au Directeur Général. Ce point d'avancement est également présenté trimestriellement en Comité des risques et en Comité d'Audit.

Le groupe MAF a formalisé sa politique générale sur la sécurité du système d'information. Cette politique est mise à jour régulièrement et fait l'objet d'une validation du Directeur Général et du Conseil d'Administration. Cette politique générale est ensuite déclinée en plusieurs politiques spécifiques qui font l'objet d'une revue régulière, validées par le Comité des risques et le Directeur Général.

Le tableau ci-dessous recense l'ensemble des politiques de sécurité du système d'information :

Politiques de sécurité du système d'information
PGSSI
Gestion des risques de sécurité
RH/Sensibilisation
Gestion des actifs
Sauvegarde et restauration
Exploitation (SOC)
Journalisation
Vulnérabilités
Audits
Incidents de sécurité
Fournisseurs
PCA/PRI

Politiques de sécurité du système d'information
Firewall, proxy et accès extérieurs
Cryptographie
Mobilité
Contrôle de filiales et Succursales
Sauvegarde et restauration

Outre ces travaux de formalisation, les principaux chantiers restant à mener portent sur :

- La définition de la stratégie de résilience opérationnelle numérique,
- La cartographie des flux de données entre applications et criticité des actifs internes et externes,
- La communication de crise vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes,
- L'analyse des coûts et pertes en lien avec un incident majeur lié aux TIC,
- La catégorisation des incidents liés aux TIC et des cybermenaces,
- L'analyse des accords contractuels avec les prestataires de services TIC,
- La complétude du clausier groupe MAF avec les exigences DORA.

Par ailleurs, le groupe MAF travaille sur la complétude du registre d'information et sur le renforcement du suivi des fournisseurs TIC pour l'ensemble du périmètre du groupe.

Les travaux de mise en conformité se poursuivent tout au long de l'année 2025 avec la contribution de l'ensemble des équipes du groupe MAF et sont suivis par la gouvernance.

Au cours de l'année 2024, sur le périmètre MAF Assurances, EUROMAF France et Belgique et MAF Conseil, aucun incident majeur de sécurité n'a été rencontré. 96% des collaborateurs d'EUROMAF France ont été formés sur la sécurité informatique. 3 campagnes de phishing ont été réalisées auprès des collaborateurs.

Projet Durabilité

Dans un contexte marqué par l'urgence climatique, des décisions fortes ont été prises, ces dernières années, avec l'entrée en vigueur des réglementations européennes sur la Finance durable, sur une meilleure maîtrise des risques liés à la Durabilité et surtout sur une plus grande transparence en matière de Reporting extra-financier avec notamment l'entrée en vigueur de la CSRD (*Corporate Sustainability Report Directive*) qui pourrait s'appliquer au groupe MAF à compter de 2026 sur les comptes de 2025.

Face à ces enjeux d'urgence climatique mais aussi de protection sociale, le groupe MAF a mis en place, en juin 2022, une équipe Durabilité qui a pour vocation de renforcer, au sein du groupe, une démarche responsable dans un souci de relever les défis de demain.

En 2024, le groupe MAF a poursuivi ses travaux sur la CSRD et a lancé un audit sur sa double matrice de matérialité en prévision de l'audit général de début 2026. En parallèle, des ateliers Fresque du Climat ont été mis en place pour les collaborateurs afin de les sensibiliser aux enjeux climatiques.

Dans la continuité de ce qui a été engagé depuis 2018, la Direction Financière a mis en place des règles d'allocation visant à améliorer la note ESG de son portefeuille mais aussi et surtout à réduire l'empreinte Carbone de ses investissements. Des actions ciblées (cession de titres) ont ainsi été menées sur le portefeuille pour réduire l'intensité Carbone du portefeuille géré en Direct. Une réflexion sur les objectifs à horizon 2030, en matière d'indicateurs ESG et GES, pour le pilotage au niveau du portefeuille Financier, a été engagée.

Forte de cette expérience sur sa politique d'investissement, mais aussi sur ses avantages sociaux, le groupe MAF déploiera, demain, cette démarche durable sur l'ensemble de ses directions dans le souci d'une société plus équitable, plus solidaire et plus durable.

A.1.4. Stratégie de développement

La stratégie de MAF Assurances repose d'abord sur une logique de fidélisation des adhérents pour laquelle d'importants moyens ont été mis en place en 2018 : en particulier, la MAF a constitué un réseau de chargés d'affaires dont la mission porte sur la fidélisation, la conquête et le multi-équipement.

La MAF entend aussi développer ses parts de marché et son chiffre d'affaires sur deux axes principaux :

- le marché des autres concepteurs en France (c'est le cas historiquement et avec EUROMAF) ;
- l'assurance des métiers de la conception du bâtiment hors de France, principalement en Allemagne à travers EUROMAF.

Enfin, la MAF se développe également dans le domaine de l'assurance de chantiers (Dommages-ouvrage).

EUROMAF a pour vocation de se développer en France sur le marché des concepteurs autres qu'architectes : architectes d'intérieur, les paysagistes et les économistes du bâtiment. Quelques bureaux de contrôle font également partie des clients importants d'EUROMAF en France.

Le développement porte d'une part sur les sociétés en création et, d'autre part, depuis 2018, la MAF a constitué un réseau de chargés d'affaires dont la mission porte sur la fidélisation, la conquête et le multi-équipement. Elle entend ainsi développer ses parts de marché et son chiffre d'affaires sur le marché des autres concepteurs en France ayant une activité déjà significative.

EUROMAF permet également au groupe MAF de développer l'assurance de la responsabilité des concepteurs, qui est sa spécialité, dans des pays européens proches.

C'est ainsi qu'EUROMAF dispose de succursales :

- en Allemagne, premier pays européen pour le chiffre d'affaires réalisé par les agences d'architectes ; ce pays fait l'objet d'une stratégie de développement active et a été concrétisée via l'embauche d'un directeur commercial et de renforts de l'équipe commerciale notamment dans les Länder où nos parts de marché sont comparativement plus faibles ;
- en Belgique ;
- en Espagne, dans le cadre d'un partenariat de développement et de gestion avec la mutuelle ASEMAS.

EUROMAF assure en outre les architectes dont la déclaration se fait à partir des honoraires.

Sont également évaluées les possibilités de développement et de résultats susceptibles d'être offertes par d'autres pays européens, toujours sur le même registre de l'assurance des responsabilités des concepteurs.

A.2. Performance technique

A.2.1. Performance des activités de souscription

Le solde de souscription net du groupe MAF est présenté dans le tableau ci-dessous au 31.12.2023 et au 31.12.2024 :

En M€	2023	2024	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Primes acquises	344,8	378,4	33,6	9,7%
Charges des sinistres et des autres provisions techniques	-393,1	-472,8	-79,7	20,3%
Frais d'administration et frais d'acquisition	-42,8	-47,6	-4,8	11,2%
Produits financiers et autres produits technique	99,7	87,5	-12,2	-12,2%
Solde de cessions en réassurance	14,5	26,5	12,0	82,8%
Solde de souscription net	23,1	-28,0	-51,1	-221,2%

L'activité du groupe MAF en 2024 reflète celles des entités MAF Assurances et EUROMAF : sur ce périmètre, l'activité est fonction de celle des assurés et de l'activité du bâtiment dans les différents pays où ces entités opèrent.

Les primes acquises brutes de réassurance du groupe, qui atteignent 378,4M€ au 31.12.2024, sont en hausse par rapport à 2023 (+ 9,7%).

La charge des sinistres et des autres provisions techniques enregistre une hausse de 20,3% (79,7 M€ contre + 54,3 M€ entre 2022 et 2023) par rapport à 2023 qui comprend :

- Une hausse des prestations et frais payés de 9,0 M€ par rapport à 2023 ;
- Une dotation aux provisions techniques brutes de 220,4 M€ contre 149,7 M€ en 2023.

Les produits financiers et autres produits techniques s'élèvent à 87,5 M€.

Le résultat de la réassurance est en faveur du groupe MAF et s'élève à 26,5 M€.

Le groupe MAF voit ainsi son solde de souscription net en baisse en 2024, à - 28,0 M€.

Le solde de souscription net du groupe MAF ventilé par ligne d'activité Solvabilité 2 est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	2023	2024	Evolution (en montant)
Assurance incendie et autres dommages aux biens	11,5	16,9	5,4
Assurance de Responsabilité Civile Générale	7,1	-34,7	-41,8
Autres lignes d'activité	4,5	-10,2	-14,7
Solde de souscription net	23,1	-28,0	-51,1

Le solde de souscription est essentiellement porté par la ligne d'activité « Assurance de Responsabilité Civile Générale ».

A.2.2. Projection des résultats des activités de souscription

Le plan d'affaires en scénario central du groupe MAF a été actualisé au cours du deuxième trimestre 2024. Il a été construit en consolidant les plans d'affaires des entités solo (après élimination des opérations réciproques). Les résultats des projections ainsi que le réalisé 2024, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En M€	2024 réalisé	2024 projeté	2025	2026	2027	2028
Primes acquises	378,4	362,4	326,9	349,9	388,2	416,8
Charges des sinistres et des autres provisions techniques	-472,8	-384,3	-331,8	-345,0	-371,7	-394,0
Frais d'administration et frais d'acquisition	-47,6	-47,6	-47,1	-50,0	-54,2	-57,2
Produits financiers et autres produits techniques	87,5	96,9	75,6	83,5	93,3	102,9
Solde de cessions en réassurance	26,5	-9,5	6,4	2,7	-1,5	-5,5
Solde de souscription net	-28,0	17,8	30,0	41,0	54,0	63,1

Les projections donnent pour 2024 un solde de souscription plus favorable compte tenu d'une charge des sinistres plus basse, avec un impact sur le solde de réassurance, et des produits financiers plus importants.

A.2.3. Techniques d'atténuation du risque de souscription

Le dispositif de réassurance mis en place par le groupe MAF constitue l'un des principaux leviers d'atténuation du risque de souscription.

Le programme de réassurance est défini chaque année en tenant compte :

- Du profil des risques en portefeuille et des équilibres techniques et bilanciels ;
- Des évolutions économiques et réglementaires des marchés de la construction et l'assurance ;
- Des pratiques du marché de la réassurance.

Les engagements assumés par le groupe MAF se liquident sur une très longue période, ceci engendre une accumulation des provisions pour sinistres, qu'ils soient déjà connus ou non encore manifestés, et entraîne un important besoin en fonds propres.

Le programme de réassurance 2024 contient deux types de traités :

- Un traité en excédent de sinistres (XS) permettant de protéger le résultat et les fonds propres en cas de survenance de sinistres importants ;
- Un traité en quote-part (QP) : qui intervient en net du traité XS.

A.3. Performance financière

A.3.1. Composition du portefeuille

Les principales entités du groupe MAF étant exposées, par la nature de leurs activités, à des risques à développement long, le groupe investit une part importante de ses actifs dans des produits de taux.

Le tableau ci-dessous présente la composition du portefeuille du groupe MAF en valeur comptable et en valeur de marché au 31.12.2024 ainsi que leurs variations par rapport à 2023 :

En M€	Valeur Nette Comptable			Valeur de Marché		
Classe d'actifs	Montant	Poids (en %)	Evolution (en montant)	Montant	Poids (en %)	Evolution (en montant)
Produits de taux	2 646,3	71,1%	354,3	2 655,9	63,5%	398,8
Actions	332,3	8,9%	- 8,7	529,7	12,7%	0,6
Immobilier	343,7	9,2%	- 0,5	593,7	14,2%	2,6
Instruments monétaires (y compris Autres)	401,1	10,8%	- 102,3	401,6	9,6%	-99,6
Total	3 723,4	100,0%	242,6	4 181,0	100,0%	302,4

L'évolution de la valeur nette comptable provient du cash-flow des sociétés du groupe.

Exprimée en valeur nette comptable (VNC), la poche Actions pèse moins de 9% de l'actif total, en baisse par rapport à 2023.

A contrario, profitant de la hausse des rendements, dans un contexte de hausse des taux, le groupe MAF a renforcé son portefeuille obligataire qui représente 71% de l'actif total.

L'actif immobilier est stable mais son poids baisse légèrement suite à l'augmentation globale de l'actif.

La normalisation de la courbe des taux (baisse des taux courts et hausse des taux longs), conjuguée à une allocation active et opportuniste ont contribué à l'amélioration de la valeur de marché du portefeuille du groupe qui augmente de 302 M€.

Pour les mêmes raisons, le latent du portefeuille augmente de 59,7 M€ pour atteindre un total de 457M€. La poche Taux s'améliore de 44M€, la poche Actions gagne 9 M€. L'immobilier, malgré un contexte compliqué, reste résilient et gagne 3,1 M€.

A.3.2. Résultat des activités d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les produits financiers nets par classes d'actifs en 2024, ainsi que leur variation par rapport à 2023 :

En M€	Taux		Actions		Immobilier		Instruments monétaires (y compris Autres)		Total	
	Montant	Evol.	Montant	Evol.	Montant	Evol.	Montant	Evol.	Montant	Evol.
Produits financiers nets	61,4	2,5	16,4	-22,1	18,1	-19,4	17,3	4,4	113,2	-34,6

Les produits financiers nets 2024 sont en baisse de 34,6 M€ par rapport à 2023 pour atteindre un résultat de 113,2 M€ :

- Les produits de Taux sont en hausse de 2,5 M€. Les revenus courants augmentent de 21,4M€ portés par une politique d'allocation active sur 2023 et 2024 alors que les revenus exceptionnels sont en baisse de 18,9 M€ (en 2023, cession de fonds dédiés notamment inflation),
- La poche Actions enregistre un résultat de 16,4 M€. Le résultat courant (8,4 M€ en 2024) est stable par rapport à 2023. Le résultat exceptionnel est, quant à lui, de 8 M€ en baisse par rapport à 2023 (26 M€ de plus-values dégagées en 2023 suite à la cession d'un fonds dédié),
- Le résultat immobilier baisse de 19,4 M€, malgré un résultat courant en légère augmentation (+0,8M€). L'externalisation d'une plus-value de près de 30 M€, en 2023, suite à la vente d'un immeuble, explique essentiellement cette variation négative entre les 2 exercices.

A.3.3. Projection des résultats des activités d'investissement

Le groupe MAF a procédé au cours du deuxième trimestre 2024 à une actualisation de la projection du résultat des activités d'investissement sur l'horizon de planification de l'activité. Les résultats sont repris dans le tableau suivant :

En M€	2024 - réalisé	2024 - projeté	2025	2026	2027	2028
Produits financiers nets	113,2	96,9	75,6	83,5	93,3	102,9

Le résultat financier 2024 projeté est inférieur au résultat réel puisqu'il ne tient pas compte du résultat exceptionnel généré sur la poche actions.

A.4. *Performance des autres activités*

Le groupe MAF n'exerce aucune autre activité générant des revenus et dépenses significatifs, en dehors des activités techniques et financières décrites ci-dessus.

A.5. *Autres informations*

Aucune autre information relative aux activités du groupe n'est à noter.

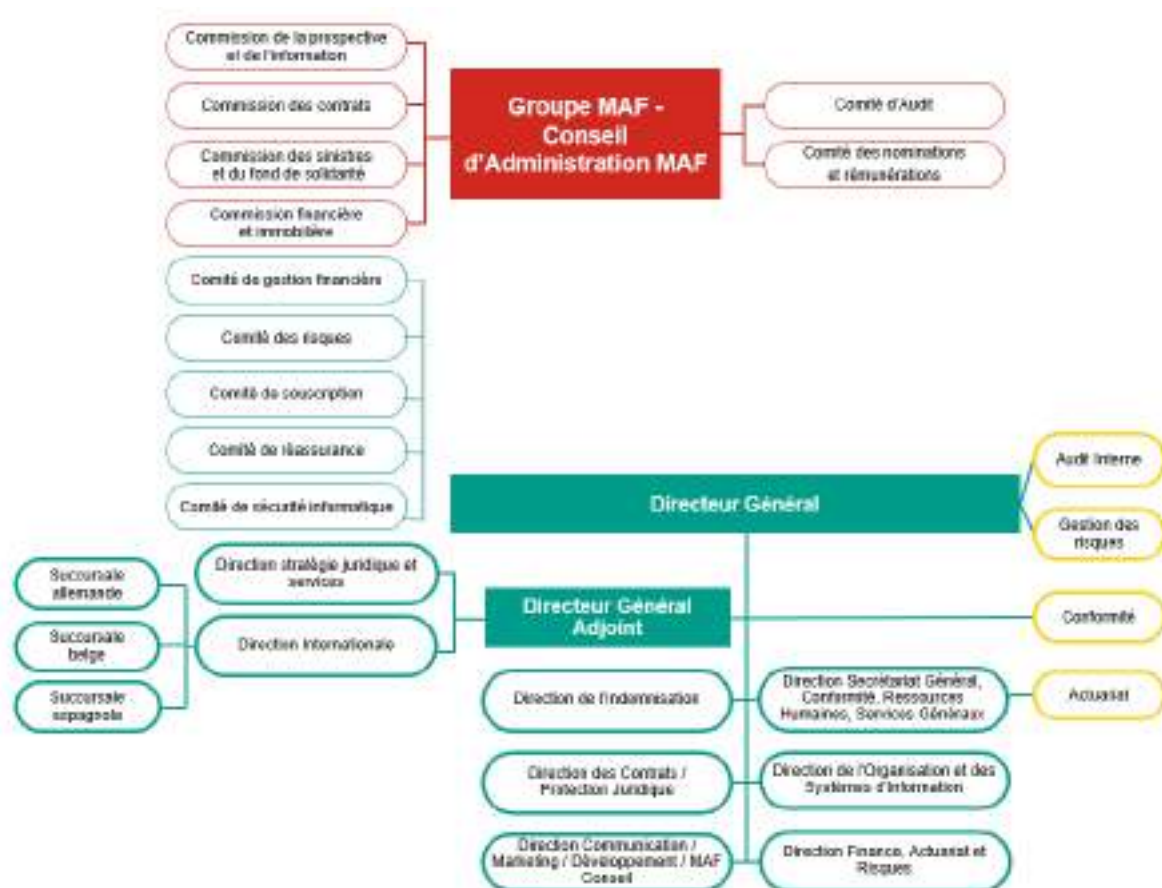
B. Système de Gouvernance

B.1. Informations générales

B.1.1. Système de Gouvernance

B.1.1.1. Organisation des pouvoirs

Le système de gouvernance du groupe MAF est présenté dans le schéma ci-dessous (vision 31/12/2024) :



Le système de gouvernance repose sur des experts métiers disposant d'une connaissance approfondie du risque assuré, et des experts techniques dotés de compétences assurantielles, juridiques et réglementaires.

Cette structure de gouvernance met en action les compétences nécessaires au pilotage de l'activité et à la maîtrise des risques.

MAF Assurances étant l'entité consolidante du groupe MAF, son système de gouvernance est commun avec celui du groupe.

B.1.1.1.1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du groupe est confondu avec celui de MAF Assurances, sa société consolidante. Il est composé de seize membres au 31 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique générale, et veille à leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, les travaux du Conseil d'Administration portent notamment sur :

- Le suivi de la marche des affaires des entités ;
- L'examen des comptes consolidés et l'approbation des reportings réglementaires ;
- L'approbation de la politique financière ;
- L'approbation du programme de renouvellement des traités de réassurance ;
- L'approbation des travaux relatifs à la gestion des risques groupe (ORSA, politiques, etc.) ;
- La prise en compte des enjeux de Durabilité.

Il se réunit sur convocation du président, ou, par délégation de celui-ci, du Directeur Général de MAF Assurances (société consolidante), aussi souvent que les intérêts du groupe le réclament. A titre d'information, le Conseil d'Administration s'est tenu 9 fois en 2024.

Le bureau du Conseil d'Administration prépare les travaux du Conseil d'Administration ainsi que ceux des comités. A ce titre, il a pour missions :

- De formuler des avis en termes de gestion de capital ;
- D'analyser les décisions de gestion qui peuvent impacter le niveau de capital du groupe ;
- De veiller au suivi continu du niveau de solvabilité du groupe.

Commissions rattachées au Conseil d'Administration

Les décisions du Conseil d'Administration s'appuient sur les travaux effectués par les commissions. Ces dernières examinent les questions qui lui sont soumises par le Président, le bureau, le Conseil d'Administration ou le Directeur Général après accord du Conseil d'Administration.

Le rôle de chacune de ces commissions, au nombre de quatre, est précisé dans le tableau ci-dessous.

Commission	Rôles et responsabilités
Commission financière et immobilière	La commission financière et immobilière se prononce sur les orientations de la gestion du patrimoine mobilier et immobilier. Elle a pour missions de : • Veiller à la solidité financière des sociétés du groupe MAF, • Analyser l'allocation prévisionnelle et la stratégie d'investissement qui lui est présentée en fin d'année par le Comité de Gestion, • Prendre connaissance des transactions financières réalisées mensuellement par la Direction Financière, • Suivre les résultats dégagés par les placements réalisés, leur évolution et leur répartition, ainsi que les plus ou moins-values latentes associées.
Commission des contrats	La commission des contrats étudie les contrats d'assurance ainsi que toute question ayant trait à leur gestion. Elle analyse les risques nouveaux, les demandes de garanties spécifiques, la tarification, ainsi que le suivi du portefeuille. Elle prend connaissance des opérations de plus de 100M€ de travaux assurées sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer.
Commission des sinistres et du fonds de solidarité	La commission des sinistres et du fonds de solidarité examine les cas litigieux qui lui sont soumis soit par les adhérents, soit par les services. Elle étudie tout sujet ayant trait à la gestion et à la prévention des sinistres. Au titre du fonds de solidarité, elle examine les demandes d'aide des adhérents. Après examen de leur situation professionnelle et financière, elle peut proposer des prêts ou des dons.
Commission de la prospective et de l'information	La commission de la prospective et de l'information suit les actions de communication, d'information et de prévention. Elle porte une attention particulière aux contextes législatif et réglementaire français et européen touchant la profession d'architecte et ses responsabilités. Enfin, elle analyse et commente les études statistiques, en coordination avec les autres commissions. Elle étudie tout sujet ayant trait à la prospective et à l'information.

La composition des commissions est fixée chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Président. L'ensemble des administrateurs est membre de la Commission financière et chacun d'entre eux siège à l'une des quatre autres commissions (Commission des contrats, Commission des sinistres et du fonds de solidarité, Commission de la prospective et de l'information). A titre d'information, chacune de ces commissions s'est réunie 8 fois en 2024.

Comités rattachés au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'appuie également sur deux comités.

Se réunissant en amont du Conseil d'Administration, ces comités ont pour objectif de préparer le Conseil d'Administration, qui s'appuie sur les comptes rendus de ces comités pour délibérer. Les rôles et responsabilités de chacun de ces comités sont détaillés ci-dessous :

Comité	Rôles et responsabilités
Comité d'Audit	Le Comité d'Audit évalue la fiabilité des comptes et des procédures de contrôle financier ainsi que la fiabilité du dispositif de contrôle interne lequel a pour objectif de limiter la prise de risque dans tous les domaines. Il assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il prend connaissance du plan d'audit, suit sa réalisation et veille à l'application des recommandations. Les travaux des responsables de fonctions clés sont partagés en Comité d'Audit préalablement à leur restitution devant le Conseil d'Administration
Comité des nominations et des rémunérations	Le comité des nominations et des rémunérations contrôle la régularité des rémunérations et de toute autre somme allouée aux mandataires sociaux du groupe. Il a également pour mission d'instruire les candidats aux postes d'administrateur et de réfléchir aux critères présidant à la recherche des profils adaptés aux exigences du mandat.

Le Comité d'Audit s'est réuni sept fois en 2024. Il était composé de cinq administrateurs et, depuis avril 2024, il est composé de quatre administrateurs, disposant de compétences en matière financière et comptable dont un administrateur indépendant. Les membres de ces comités sont nommés par le Conseil d'Administration.

La participation des administrateurs à ces différentes instances permet d'apporter aux adhérents des réponses adaptées à leur profession et à l'esprit mutualiste. L'ensemble de ces instances permet de s'assurer de la bonne gestion et du suivi des risques.

B.1.1.1.2 Les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs de MAF Assurances, société consolidante du groupe MAF, notifiés à l'ACPR, sont depuis le 1^{er} Janvier 2021 :

- Monsieur Vincent Malandain, Directeur Général ;
- Monsieur Michel Klein, Directeur Général Adjoint.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du groupe. Il exerce ces pouvoirs sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Il représente le groupe dans ses rapports avec les tiers. Il assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Le Directeur Général Adjoint, second dirigeant effectif, est associé étroitement et de façon systématique à toutes les décisions, de quelque domaine qu'elles relèvent, susceptibles d'avoir un effet significatif sur le résultat et la solvabilité du groupe. Le Directeur Général lui donne tous les pouvoirs nécessaires afin qu'il puisse accomplir pleinement cette mission.

Pour mener à bien ses missions, le Directeur Général s'appuie sur le Comité de direction qui a pour rôle la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie par le Conseil d'Administration. Le Comité de direction est animé par le Directeur Général et réunit chaque semaine les responsables de chacune

des directions du groupe. Depuis septembre 2024, les responsables des succursales allemande et belge participent une fois par mois au Comité de direction.

La liste des participants est présentée dans le tableau ci-après :

Participant	Fonction
Vincent Malandain	Directeur Général
Michel Klein	Directeur Général Adjoint, Directeur de la Stratégie, des services et de l'International
Catherine Boche	Directrice des ressources humaines, conformité et Vie juridique des sociétés
Hippolyte Dumezil	Directeur des contrats et de la protection juridique
Jean-Michel Savin	Directeur Communication, Marketing et développement
Sandrine Redon	Directeur organisation et systèmes d'information
Bertrand Magny	Directeur de l'Indemnisation
Stéphanie Artigaud	Directeur Finance, Actuariat et Risques

Le Directeur Général s'appuie par ailleurs sur des comités opérationnels adaptés à l'organisation, les activités et les risques de MAF Assurances. Il s'agit du :

- Comité de gestion financière ayant pour objectif d'analyser les résultats de gestion des placements, de fixer les orientations futures et de préparer la Commission Financière ;
- Comité des risques permettant de s'assurer du bon fonctionnement du contrôle interne et de la conformité et permettant de suivre les incidents et décider, le cas échéant, des plans d'action ;
- Comité de souscription permettant de parcourir les souscriptions et de définir les orientations en matière de souscription ;
- Comité de réassurance ayant pour objectif de parcourir et de définir les orientations en matière de réassurance ;
- Comité de sécurité du système d'information permettant de définir les principes directeurs en matière de sécurité informatique ainsi que la mise en œuvre opérationnelle.

B.1.1.2. Fonctions clés

A la fin de l'exercice 2024, les responsables des quatre fonctions clés sont :

- Madame Anne-Florence Destombes, responsable de la fonction Gestion des Risques ;
- Madame Stéphanie Artigaud, responsable de la fonction Actuarielle ;
- Madame Catherine Boché, responsable de la fonction Vérification de la conformité ;
- Madame Alexa Barry-Pujol, responsable de la fonction Audit interne.

Les personnes responsables des fonctions clés assistent au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Il convient de noter que :

- Les fonctions clés groupe Gestion des risques et Actuarielle occupent les mêmes responsabilités pour les entités MAF Assurances et EUROMAF. Ces fonctions suivent par ailleurs les travaux réalisés par les autres entités ;
- Les fonctions clés groupe Conformité et Audit Interne sont communes au groupe et aux entités.

B.1.1.2.1 Fonction Gestion des Risques

Les missions suivantes sont notamment confiées à la fonction Gestion des Risques du groupe MAF :

- Mettre efficacement en œuvre le système de Gestion des Risques ;
- Assurer le suivi du système de Gestion des Risques ;
- Assurer le suivi du profil de risque de groupe MAF ;
- Procéder à l'évaluation propre du besoin de capital (ORSA) et réaliser le reporting associé ;
- Rendre compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseiller la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les questions de gestion des risques ;
- Identifier et évaluer les risques émergents.

La fonction Gestion des Risques est assumée par Madame Anne-Florence Destombes, responsable de la Gestion des Risques et du Contrôle Interne. Elle rend compte directement au Directeur Général de ses activités, de manière périodique.

Le système de contrôle interne, sous la responsabilité de la fonction clé Gestion des Risques concourt en outre à l'efficacité du système de gestion des risques.

B.1.1.2.2 Fonction Actuarielle

La fonction Actuarielle a pour missions notamment d'éclairer la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les résultats techniques, la solvabilité et les équilibres tarifaires du groupe MAF. Elle rédige un rapport annuel en s'appuyant sur des travaux ayant pour objectifs :

- De valider la suffisance des provisions techniques et d'apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- D'émettre un avis sur les politiques de souscription et de réassurance mises en œuvre au sein du groupe ;
- De contribuer au système de gestion des risques.

La fonction Actuarielle est occupée par Madame Stéphanie Artigaud, Directeur finance, actuariat et risques.

B.1.1.2.3 Fonction Vérification de la conformité

La fonction Vérification de la conformité dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées, du Directeur Général et du Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au groupe MAF.

Elle évalue l'impact d'un changement d'environnement juridique.

Elle élabore une politique conformité, un plan de conformité et un rapport annuel.

La fonction Vérification de la conformité est confiée à Madame Catherine Boché, Directrice des ressources humaines, de la conformité et Vie juridique des sociétés.

B.1.1.2.4 Fonction Audit interne

La fonction Audit interne est en charge d'évaluer l'adéquation et l'efficacité du dispositif de contrôle interne avec les autres éléments du système de gouvernance de l'entreprise.

Elle définit un plan d'audit annuel ou pluriannuel, validé par le Conseil d'Administration.

Elle présente annuellement un rapport d'audit au Comité d'Audit ou au Conseil d'Administration.

La fonction Audit Interne est confiée à Madame Alexa Barry-Pujol, responsable de l'audit interne. Celle-ci s'appuie en tant que de besoin sur le cabinet Grant Thornton.

B.1.1.3. Changements depuis le dernier exercice

Les fonctions clés n'ont connu aucun changement au cours de l'exercice 2024.

B.1.2. Politique et pratiques de rémunération

Concernant les structures françaises, les principes de rémunération mis en œuvre au sein de MAF Assurances s'appliquent à l'ensemble de l'Unité Economique et Sociale (UES) MAF créée en 2016 et regroupant MAF Assurances, EUROMAF France et MAF Conseil. Ce regroupement permet de traiter avec égalité tous les salariés de l'UES. EUROMAF n'a pas de salarié en propre mais la politique de rémunération s'applique au personnel faisant l'objet d'une refacturation.

Une politique de rémunération, validée en Conseil d'Administration, présente l'organisation, les dispositifs, les objectifs et les moyens mis en œuvre par le groupe MAF. Elle vise notamment à assurer une gestion saine de l'activité. Elle est révisée dès lors qu'une circonstance nécessite de la mettre à jour, et a minima annuellement. Les révisions font l'objet d'une validation du Conseil d'Administration.

B.1.2.1. Rôles et responsabilités

B.1.2.1.1 Direction des Ressources Humaines

Les Ressources Humaines ont notamment pour objectif d'attribuer à chaque collaborateur salarié de l'entreprise une rémunération adaptée en tenant compte de sa qualification, de ses compétences, de l'environnement économique et social de la branche d'activité, et du marché de l'emploi.

Le processus de revue des situations individuelles de chaque collaborateur organisé annuellement permet d'analyser la situation de chacun des collaborateurs et de définir l'évolution de sa rémunération au regard des missions confiées.

Ce processus comporte des dispositions spécifiques pour les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou occupent des fonctions clés.

B.1.2.1.2 Dirigeant effectif

Les principales missions du Directeur Général de MAF Assurances consistent à décliner les orientations stratégiques, à déterminer les objectifs opérationnels, contrôler et s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du groupe. Le Directeur Général s'assure également de la cohérence de la rémunération des collaborateurs au sein du groupe MAF.

Concernant l'UES MAF, toutes les propositions d'embauche faites à des candidats sont validées et signées par le Directeur Général, la Directrice des Ressources Humaines et le Directeur concerné, ou par délégation à la Directrice des Ressources Humaines. Les contrats de travail et avenants sont à la signature de la Directrice des Ressources Humaines. Les courriers de revalorisations salariales sont cosignés par le Directeur Général et la Directrice des Ressources Humaines.

B.1.2.1.3 Comité des nominations et des rémunérations

Émanation du Conseil d'Administration, le Comité des nominations et des rémunérations est composé du Président du Conseil d'Administration, de trois vice-présidents. Il se réunit selon les besoins de renouvellement de mandat des administrateurs ou de révision des rémunérations.

Il étudie annuellement les indemnités des administrateurs et les éventuelles modifications de rémunération du Directeur Général de MAF Assurances.

B.1.2.1.4 Instances dirigeantes

Le Conseil d'Administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale. La rémunération du Directeur Général et son évolution sont également approuvées en Conseil d'Administration de MAF Assurances après avis du Comité des nominations et des rémunérations.

B.1.2.2. Gestion de la rémunération

B.1.2.2.1 La Rémunération Minimale Annuelle (RMA)

Les accords de branche pour les sociétés d'assurance (convention collective) imposent un classement de toutes les activités professionnelles dans une échelle de classes, de 1 à 7. Les classes 1 à 4 correspondent à des postes non-cadres, les classes 5 à 7 à des postes cadres.

Chaque année, après négociation au niveau de la branche professionnelle, un accord relatif aux rémunérations minimales est diffusé. Le barème des Rémunérations Minimales Annuelles (RMA) est fixé pour les 7 classes d'activités qui régissent les sociétés d'assurance, il est applicable dans les entreprises indépendamment du contenu et des résultats.

La grille des salaires en vigueur au sein de l'UES reprend les 7 classes définies par l'accord de branche pour MAF Assurances. Chaque collaborateur est réparti dans cette grille en fonction du poste occupé.

Chaque fin d'année, le Directeur Général en collaboration étroite avec la Directrice des Ressources Humaines et les directeurs, propose des enveloppes de revalorisation de salaires (AI, AG, Prime) qu'elle soumet aux représentants du personnel pour négociation (NAO : Négociation annuelle obligatoire).

A l'issue de ces négociations, les budgets alloués à chaque enveloppe sont annoncés à l'ensemble des collaborateurs.

B.1.2.2.2 Les augmentations générales

En France, le pourcentage d'augmentations générales tient compte de l'évolution du contexte économique et social de la branche, de l'entreprise et du marché de l'emploi.

Elles sont attribuées soit à l'ensemble du personnel, soit à un ensemble homogène de collaborateurs, proportionnellement au salaire. Certaines années, il peut être décidé de ne pas octroyer d'augmentation générale.

Les collaborateurs d'EUROMAF Allemagne et EUROMAF Belgique bénéficient également d'un dispositif d'augmentation générale en lien avec la Direction Internationale et la Direction des Ressources Humaines du groupe.

B.1.2.2.3 Les augmentations individuelles

Le pourcentage d'augmentation de la masse salariale est déterminé par le Directeur Général pour la France et la Belgique. Les augmentations individuelles sont décidées par le manager en accord avec les directeurs concernés.

Pour l'Allemagne, les augmentations sont coordonnées entre le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, la Directrice des Ressources Humaines et le responsable de la succursale.

B.1.2.2.4 Les primes

L'accord de participation

Dans le cadre de l'UES, un nouvel accord de participation a été signé le 31 janvier 2017.

L'accord d'intéressement

En 2000, le groupe MAF a souhaité mettre en place un dispositif d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise, afin de les impliquer dans l'activité mais aussi de les associer plus justement aux bénéfices de l'entreprise. Cet accord concerne l'UES, à savoir MAF, EUROMAF France et MAF Conseil. Cet accord est négocié tous les 3 ans.

En Allemagne, un accord d'intéressement existe également.

Le Plan épargne groupe

Les accords de participation et d'intéressement sont complétés par un plan d'épargne groupe intégrant depuis novembre 2021 un abondement et par un PERECO (Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise Collectif) groupe mis en place en décembre 2021.

B.1.2.2.5 La rémunération des cadres de direction

Les cadres de direction perçoivent une rémunération fixe, versée sur 13 mois. Ils bénéficient d'une rémunération variable tenant compte des critères, notamment RSE, définis par le Directeur Général. Ils ne bénéficient pas d'avantage en nature.

Par ailleurs, il existe un contrat de retraite supplémentaire à prestations définies (article 39) qui bénéficie aux seuls cadres de direction. Ce contrat est ouvert auprès de Malakoff Humanis.

B.1.2.2.6 La rémunération du Directeur Général

La rémunération du Directeur Général – statut de mandataire social – est discutée en Comité des nominations et des rémunérations puis validée en Conseil d'Administration de la MAF. Elle est composée d'une partie fixe et d'une partie variable tenant compte de critères, notamment RSE, définis par le Comité des nominations et des rémunérations.

Il ne bénéficie d'aucun avantage en nature.

En tant que mandataire social, le Directeur Général ne relève pas des accords de participation et d'intéressement.

B.1.2.2.7 La rémunération du second dirigeant effectif et des responsables de fonctions clés

Les rémunérations du second dirigeant effectif et des responsables de fonctions clés répondent aux mêmes critères que la rémunération des cadres de direction. Leur rémunération est définie par le Directeur Général en collaboration avec la Direction des ressources humaines.

B.1.2.2.8 Les indemnités des administrateurs

Les administrateurs de MAF Assurances exercent leurs activités à titre bénévole. Toutefois, les membres du Comité d'Audit bénéficient depuis l'année 2018 d'une indemnité pour leur participation et leur implication dans les réunions associées.

Pour les autres structures : EUROMAF, AIA, MAF Conseil, un dispositif d'indemnité est en place.

Concernant les droits à rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôles, il n'y a pas eu d'autre d'évolution.

B.1.2.3. Suivi et contrôle

La généralisation de l'entretien individuel annuel permet de faire le point, pour chaque collaborateur de l'UES, sur ses attentes en matière d'évolution de carrière et ses besoins de formation. Chaque salarié rencontre son responsable pour faire un bilan de l'année écoulée et définir les perspectives futures, la Direction des Ressources Humaines du groupe MAF est destinataire de tous les supports d'entretiens.

B.1.3. Transactions importantes avec des parties liées

En 2024, sur la base des informations communiquées au Conseil d'Administration, aucune transaction importante n'a été réalisée.

B.1.4. Adéquation du dispositif de gouvernance aux risques

Les risques assurés par le groupe MAF relèvent des risques liés à l'activité de construction. Les administrateurs siégeant au Conseil d'Administration du groupe MAF ainsi qu'aux Commissions exercent la profession d'architecte ou d'ingénieur, à l'exception de l'administrateur indépendant. Ils disposent donc collectivement d'une bonne compréhension de l'activité sur le terrain, tandis que les membres du Comité de direction, chargés notamment de la préparation des Conseils d'Administration, des Comités et des Commissions représentent des experts techniques.

Dans ce cadre, le dispositif de gouvernance du groupe MAF, reposant sur l'articulation entre le Conseil d'Administration, les Commissions spécialisées, les deux Comités et la Direction Générale, permet d'assurer un lien permanent entre les professionnels de l'activité de la Construction et les gestionnaires des risques associés.

B.2. Compétence et honorabilité

Chaque société d'assurance du groupe soumise à Solvabilité 2 dispose d'une politique de compétence et d'honorabilité validée en Conseil d'Administration. Cette politique définit le caractère de « compétence et honorabilité » des personnes qui exercent ou sont pressenties pour exercer les fonctions d'administrateurs, de dirigeants effectifs et les fonctions clés.

Elle vise à assurer une bonne gouvernance et à garantir l'adéquation des personnes visées aux fonctions qui leur sont confiées.

La liste des personnes auxquelles cette politique s'applique au sein du groupe MAF est présentée ci-dessous :

Fonctions	Personnes exerçant la fonction au sein de MAF Assurances
Administrateurs	- Jean-Claude Martinez (Président) ; - Pierre Brunerie (Vice-Président) ; - Marc Farcy (Vice-président) ; - Marc de Meyer (Vice-président) (démissionnaire depuis le 5 juin 2024) ; - Céline Adam (Vice-présidente) ; - Claude Correira ; - Laurent Gilch (Secrétaire du bureau du Conseil) ; - Guillaume Grange ; - Pascale Guedot ; - Dominique Lelli ; - Anne Dumesnil ; - Philippe Potier ; - Marie de Nervo ; - Rémi Fromont ; - Jean-Marc Weill ; - Paul Scialom (salarié) ; - Charlotte Douce (salariée).
Dirigeants effectifs	- Directeur Général : Vincent Malandain ; - Directeur Général Adjoint : Michel Klein.
Fonctions-clés	- Fonction Gestion des Risques : Anne-Florence Destombes ; - Fonction Vérification de la conformité : Catherine Boché ; - Fonction Audit interne : Alexa Barry-Pujol ; - Fonction Actuarielle : Stéphanie Artigaud.

B.2.1.1. Compétence et honorabilité des administrateurs de la société consolidante du groupe MAF

B.2.1.1.1 Recrutement des administrateurs

Le Conseil d'Administration de la société consolidante est composé de douze architectes et d'un ingénieur, en activité, d'un administrateur indépendant et de deux salariés de MAF Assurances. Le mandat d'administrateur est de six ans. Les deux administrateurs salariés sont élus par l'ensemble des salariés, hors cadres de direction, l'un par le collège Employés, l'autre par le collège Cadres.

Les administrateurs architectes, ingénieur et l'administrateur indépendant sont élus par l'Assemblée Générale des sociétaires, sur proposition du Conseil d'Administration. Les premiers sont des architectes et ingénieur en exercice jouissant dans leur région d'une bonne notoriété et présentant de préférence une faible sinistralité. Le mandat d'administrateur de la mutuelle est exercé à titre bénévole. La composition du Conseil vise à assurer la représentativité et la diversité de la profession. L'âge des nouveaux entrants est également un critère pris en considération.

B.2.1.1.2 Formation initiale

Chaque nouvel administrateur reçoit une formation initiale devant lui permettre d'assumer ses nouvelles responsabilités. Les domaines couverts portent notamment sur :

- Les missions et responsabilités de l'administrateur ;
- La présentation de l'offre du groupe MAF ;
- Le modèle économique de l'assurance construction.

Le nouvel administrateur est également intégré, dès sa prise de fonction, dans l'une des commissions du Conseil d'Administration et participe comme l'ensemble des autres administrateurs à la Commission Financière. Les réunions des commissions, au nombre de 8 en 2024, où se côtoient les administrateurs et les responsables des différentes directions de la mutuelle, sont un lieu d'apprentissage et de transmission des savoirs entre administrateurs « aguerris » et nouveaux venus.

B.2.1.1.3 Formation continue

Les administrateurs participent à des formations à raison en moyenne de dix par an sur des sujets variés tels que la formation du résultat en assurance, les provisions techniques, la gestion financière, l'environnement juridique et réglementaire et la réassurance. Ces formations permettent à l'ensemble des administrateurs d'assumer pleinement leurs responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les responsables de fonctions clés peuvent également suivre des formations spécifiques leur permettant de mieux appréhender l'ensemble des problématiques de leur domaine de compétences.

Un plan de formation annuel des administrateurs est proposé par la Direction Générale au bureau et au Conseil qui l'approuvent. Ainsi les formations dispensées dans le courant de l'année 2024 au Conseil d'Administration portaient notamment sur les thèmes suivants :

- La sécurité informatique ;
- La revue de la jurisprudence ;
- Le fonctionnement de la Cour de Cassation ;
- Les sanctions de l'ACPR ;
- La vision stratégique à date du secteur de l'assurance en France ;
- L'introduction à l'intelligence artificielle ;
- L'environnement économique et financier ;
- La stratégie du groupe MAF.

B.2.1.1.4 Honorabilité des administrateurs

Pour tout administrateur, lors de son élection et en cours de mandat, la Direction des ressources humaines va s'assurer de son honorabilité en lui demandant, tous les ans, la fourniture d'un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois et, depuis 2024, la fourniture annuelle de la déclaration d'absence d'infraction et de procédure en cours.

B.2.1.2. Compétence et honorabilité des dirigeants effectifs

B.2.1.2.1 Compétence des dirigeants effectifs

Conformément à la notice de l'ACPR, les dirigeants effectifs disposent d'une formation ou d'une expérience dans les domaines suivants :

- L'assurance et les marchés financiers ;
- Les aspects stratégiques et le modèle économique relatifs à l'activité des sociétés ;
- Le système de gouvernance et la compréhension des risques auxquels est confronté le groupe MAF, ainsi que les modalités de gestion ;
- L'analyse actuarielle et financière ;
- La réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance.

B.2.1.2.2 Honorabilité des dirigeants effectifs

Le groupe MAF s'assure du respect des exigences d'honorabilité des dirigeants effectifs. Des informations sont demandées dès l'embauche par la Direction des ressources humaines puis transmises à l'autorité prudentielle par le Secrétariat Général, comme par exemple le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ou encore la déclaration de non-condamnation relative aux I et II de l'article L. 322-2 du Code des assurances. La Direction des ressources humaines demande aux dirigeants effectifs, tous les ans, la fourniture d'un extrait de leur casier judiciaire datant de moins de trois mois.

B.2.1.2.3 Disponibilité des dirigeants effectifs

La MAF s'assure que les dirigeants effectifs disposent de la disponibilité nécessaire pour exercer de manière effective leurs fonctions.

B.2.1.3. Compétence et honorabilité des personnes occupant des fonctions clés

B.2.1.3.1 Compétence des fonctions clés

Les responsables de fonctions clés sont désignés par le Directeur Général et validés par le Conseil d'Administration. Ils disposent d'une certaine autorité, une capacité d'organisation et de communication orale et écrite pour exercer pleinement les fonctions qui leur sont attribuées.

Ils ont une forte aptitude de synthèse voire de vulgarisation des connaissances pour extraire de constats techniques, les éléments réellement pertinents pour le groupe MAF et être en mesure de les expliquer clairement aux dirigeants effectifs et au Conseil d'administration.

Le cas échéant, ils animent une équipe en charge de la fonction et à ce titre disposent de bonnes capacités en termes de management d'équipe et d'organisation.

Outre les compétences dans le domaine de l'assurance et dans les fonctions qu'ils exercent, les compétences requises pour les responsables des fonctions clés sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Fonction clé	Compétences requises
Fonction Gestion des Risques	Le responsable de la fonction Gestion des Risques dispose d'une vision globale de l'ensemble des risques du groupe MAF et de leurs interactions. Il s'agit d'un collaborateur doté d'une vision transversale de la MAF et de ses risques et disposant de suffisamment d'expérience sur les problématiques liées à la Gestion des Risques supportés par un organisme d'assurance.
Fonction Actuarielle	Le responsable de la fonction Actuarielle dispose de connaissances et pratiques des statistiques mathématiques actuarielles et financières.
Fonction Vérification de la conformité	Le responsable de la fonction Vérification de la conformité dispose de connaissances juridiques avérées dans le secteur assurantiel et d'une bonne appropriation de l'environnement juridique et réglementaire et des risques de non-conformité.
Fonction Audit Interne	Le responsable de la fonction Audit Interne dispose des connaissances générales sur les activités importantes de la MAF lui donnant la capacité de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs.

En outre, les formations dispensées aux administrateurs et détaillées ci-dessus sont également proposées aux titulaires des fonctions-clés.

Par ailleurs, les titulaires des fonctions clés suivent des formations en fonction de l'actualité et de leurs domaines d'expertise, telles que celles proposées par l'Institut des Actuaires s'agissant de la fonction Actuarielle ou de la fonction Gestion des Risques ou bien par diverses instances professionnelles s'agissant de la fonction Vérification de la conformité.

Honorabilité des fonctions clés

Le processus permettant de garantir l'honorabilité des responsables des fonctions clés est identique à celui des dirigeants effectifs. Les mêmes informations sont demandées à l'embauche et transmises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. La Direction des ressources humaines demande aux fonctions clés, tous les ans, un extrait de leur casier judiciaire datant de moins de trois mois.

B.2.1.3.3 Disponibilité des fonctions clés

La MAF s'assure que les responsables des fonctions clés disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées.

B.2.1.4. Suivi et contrôle de la compétence et de l'honorabilité au niveau de la société consolidante du groupe MAF

B.2.1.4.1 Processus de notification auprès de l'ACPR

Depuis le 1^{er} janvier 2016, toute nomination ou tout renouvellement des personnes exerçant une fonction clé, et des dirigeants effectifs fait l'objet d'une notification à l'ACPR.

En cas de nomination d'un dirigeant effectif ou d'un titulaire d'une fonction clé, la fonction Vérification de la conformité est chargée de recueillir les informations lui permettant de justifier auprès de l'ACPR que la personne concernée possède les compétences et l'honorabilité requises. Toute nomination ou tout renouvellement est communiqué à l'ACPR dans les quinze jours de la décision. L'autorité de tutelle dispose alors de 2 mois à réception du dossier type complet pour y faire opposition.

L'ACPR est informée de toute cessation de fonction d'un dirigeant effectif ou d'une fonction clé.

B.2.1.4.2 Evolution de la compétence et de l'honorabilité

Le suivi des exigences de compétence et d'honorabilité relatives aux dirigeants effectifs, aux administrateurs et aux titulaires des fonctions clés est permanent : les personnes concernées signalent au Conseil d'Administration tout changement impactant leur compétence ou leur honorabilité. Après examen, le Conseil d'Administration prendra une décision collective de suspendre ou non les mandats/fonctions confiés.

B.3. Système de Gestion des Risques

B.3.1. Description du système de Gestion des Risques

B.3.1.1. Stratégie de Gestion des Risques

La stratégie de Gestion des Risques suivie par le groupe MAF a pour finalité d'identifier, d'évaluer, de gérer et de suivre l'exposition de ses entités aux risques auxquels elles sont ou pourraient être soumises. En suivant l'impact de ces risques, elle permet au groupe MAF d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Cette stratégie se décline, au niveau des principales sociétés d'assurance du groupe MAF, autour des éléments suivants :

- Une cartographie des risques, permettant l'analyse de l'exposition aux risques en identifiant les grandes catégories de risques auxquelles la société est la plus exposée (profil de risques) ;
- Un appétit aux risques, défini en tenant compte du profil de risques et des volontés spécifiques de l'entreprise : il résulte notamment de la prise en compte d'un arbitrage entre l'impact sur le profil de risque et le coût pour l'entreprise de la réalisation du risque, associé au coût de mise en œuvre d'un dispositif de maîtrise de risques pour atteindre l'appétit aux risques ;
- Un recensement des dispositifs de maîtrise du risque ;
- Un suivi et un reporting des expositions et des dispositifs de maîtrise du risque, la mise en place et le suivi de plan d'actions en cas de manquement détectés, associés à une communication auprès des instances.

Dans ce cadre, les principales actions de la fonction Gestion des Risques consistent à :

- Surveiller la qualité des éléments de maîtrise ;
- Identifier les incidents survenus ;
- Elaborer puis mettre en œuvre des plans d'actions pour répondre aux points de faiblesse détectés ;
- Actualiser la cartographie des risques et les dispositifs de maîtrise selon les évolutions internes et externes à l'entreprise.

B.3.1.2. Politiques de risques

Afin de réaliser ces objectifs, des politiques de gestion des risques ont été rédigées pour chaque catégorie de risque. Ces politiques visent à détailler l'ensemble des composantes du système de gestion des risques et permettent d'assurer :

- Une assignation des responsabilités en termes de gestion des risques ;
- La cohérence dudit système avec les objectifs stratégiques et le cadre d'appétence aux risques ;
- La continuité de la Gestion des Risques ainsi que son intégration dans l'ensemble des tâches opérationnelles et des processus décisionnels.

Politiques de gestion des risques*
Gestion des Risques
Investissements
Valorisation des actifs non financiers et des passifs
Gestion actif/passif
Gestion du capital
Information à destination du public et reporting
ORSA
Contrôle interne et risques opérationnels
Souscription
Provisionnement
Réassurance et atténuation des risques
Externalisation
Continuité d'activité
Gestion du risque de liquidité et de concentration
Compétence et honorabilité
Rémunération
Audit interne
Conformité
Prêts
Conflits d'intérêts

*Certaines de ces politiques sont regroupées au sein d'un même document.

Ces politiques sont révisées sur base annuelle en fonction de leur évolution, et soumises aux Conseils d'Administration pour approbation.

B.3.1.3. Gouvernance du système de Gestion des Risques

La fonction Gestion des Risques met en œuvre et suit le système de Gestion des Risques. Elle dispose des attributions suivantes :

- La gestion de l'ensemble des risques techniques, financiers et opérationnels ;
- La réalisation de l'ORSA ;
- La déclinaison et le suivi de l'appétit aux risques.

Dans le cadre de son intégration au dispositif de Gestion des Risques, la fonction Gestion des Risques anime le Comité des risques. Elle participe en outre au Comité d'Audit. Elle a un accès direct au Directeur Général, afin de l'informer des enjeux identifiés.

Le Conseil d'Administration s'assure que le système de gestion des risques est défini, mis en œuvre et pris en compte par toutes les parties prenantes intervenant dans le processus. A ce titre, il :

- Valide l'appétit aux risques ;
- Valide l'ensemble des politiques de risque ainsi que leur mise à jour ;
- Valide les rapports ORSA solos et groupe, intégrant notamment la validation des trois évaluations afférentes à l'ORSA.

Le Comité d'Audit prend connaissance :

- Des métriques de définition du profil de risques et de l'appétit aux risques ;
- Des méthodes et hypothèses structurantes retenues pour les évaluations des risques (ORSA, criticité, seuils de matérialité etc.) ;
- Des mécanismes d'atténuation identifiés.

Les principales missions de la Direction Générale consistent à :

- Définir la stratégie et le système de gestion des risques à mettre en place ;
- Assurer l'adéquation des moyens et ressources alloués à la gestion des risques.

Le Comité des risques a pour objectif d'assurer le suivi et le pilotage des risques, et décide le cas échéant, des orientations à prendre ou des adaptations à apporter. Ses travaux portent notamment sur :

- La stratégie de gestion des risques et l'appétence aux risques ;
- La cartographie des risques, y compris les risques majeurs ;
- Le processus ORSA, ainsi que les scénarios de stress ;
- Le dispositif de contrôle interne ;
- Les plans d'actions permettant la maîtrise des risques ;
- Le dispositif de continuité d'activité.

B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité

L'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ORSA) est encadrée par une politique décrivant la gouvernance et les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de l'ORSA, s'agissant notamment de la définition d'un cadre d'appétence aux risques et de la réalisation des trois évaluations demandées par la directive Solvabilité 2 (adéquation du profil de risque avec la Formule Standard, évaluation du Besoin Global de Solvabilité et analyse du respect permanent des SCR / MCR).

L'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité a pour objectif d'assurer le suivi et le pilotage permanent des risques. Elle se décline en deux processus : un processus ORSA régulier et un processus ORSA exceptionnel qui concerne les sociétés d'assurances du groupe.

B.3.2.1. Processus ORSA régulier

Le processus ORSA consiste à définir les principaux risques auxquels les sociétés du groupe sont exposées au moyen de métriques de risques. Ce processus se décline autour de trois principales notions :

- Le cadre d'appétence aux risques ;
- La solvabilité prospective ;
- Le Besoin Global de Solvabilité.

B.3.2.1.1 Cadre d'appétence aux risques

La définition d'un cadre d'appétence aux risques, exigence relative au pilier 2 de la directive Solvabilité 2, permet aux sociétés du groupe MAF de disposer d'une gestion coordonnée de l'ensemble des risques, en lien avec la stratégie définie. Il repose sur la définition du profil de risques, d'un appétit aux risques, lui-même décliné en limites de risques.

Le profil de risques repose sur la définition de métriques utilisées dans le pilotage stratégique et correspond à la déviation (volatilité) de ces métriques à un horizon et à une probabilité donnée.

L'appétit aux risques est le niveau de risques maximal que le groupe MAF assume, sur une période donnée, pour la réalisation de ses objectifs. Il est défini au niveau de chaque métrique retenu dans le cadre de la définition du profil de risques, en lien avec le pilotage stratégique établi par les instances de gouvernance.

Une fois le profil de risques déterminé, l'adéquation entre le profil de risques et la Formule Standard est ensuite analysée. Cette étude distingue :

- Les risques quantifiables inclus dans la Formule Standard, dont l'évaluation n'est pas appropriée au profil de la société concernée ;
- Les risques quantifiables non inclus dans la Formule Standard, pour lesquels il est nécessaire de définir une méthodologie d'estimation.

B.3.2.1.2 Solvabilité prospective

La solvabilité prospective, exigée notamment dans le cadre de l'analyse du respect permanent de la couverture des SCR/MCR, repose sur l'élaboration d'un Plan d'affaires. Ce dernier représente une vision centrale sur un horizon donné de l'évolution du groupe. Il projette les orientations stratégiques (développement commercial, couverture de réassurance, croissance externe, etc.) et estime également l'évolution des métriques définies dans le cadre du profil de risques en tenant compte de l'environnement économique.

Des scénarios de stress sont également élaborés, permettant de définir un environnement économique différent de celui du Plan d'affaires et ainsi de visualiser a priori les évolutions des différentes métriques dans des situations de chocs.

B.3.2.1.3 Besoin Global de Solvabilité

Le Besoin Global de Solvabilité se définit comme une estimation prospective des besoins en fonds propres permettant de respecter l'appétit aux risques sur l'horizon du Plan d'affaires. Son évaluation repose notamment sur l'analyse de l'écart entre le profil de risques et la Formule Standard, permettant de définir les risques retenus ainsi que leur évaluation.

Enfin, des mécanismes d'atténuation des risques sont identifiés en parallèle de la mise en œuvre du processus ORSA afin qu'en cas de dépassement des limites définies, l'atténuateur adéquat puisse être mis en place rapidement.

B.3.2.2. Processus ORSA exceptionnel

L'objectif d'un ORSA exceptionnel est de réajuster la vision du profil de risques et des perspectives en termes de solvabilité, en fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs et non anticipés dans le cadre de l'ORSA régulier.

La validation du déclenchement d'un ORSA exceptionnel est décidée par le Directeur Général, qui valide également les modalités de réalisation de cet ORSA en fonction de l'événement survenu, s'agissant notamment de la sélection des étapes et des évaluations de l'ORSA à mettre en œuvre par rapport à l'événement réalisé.

B.3.2.3. Rapport ORSA

Les deux processus, régulier et exceptionnel, donnent lieu à la rédaction d'un rapport ORSA, synthétisant les trois évaluations de l'ORSA : analyse de l'adéquation du profil de risques avec la Formule Standard, vérification du respect permanent de la couverture des SCR/MCR, évaluation du Besoin Global de Solvabilité.

Le rapport ORSA permet de communiquer auprès de la gouvernance (Direction Générale, Conseil d'Administration, Comité d'Audit) sur les points d'attention relevés au cours du processus. Le cas échéant, un plan de remédiation conduisant à une réduction des risques identifiés doit pouvoir être mis en place.

Le rapport ORSA est rédigé annuellement et transmis à l'ACPR dans les quinze jours suivant sa validation par le Conseil d'Administration.

B.3.3. Mise en œuvre du dispositif par famille de risques

Les catégories de risques auxquelles le groupe est exposé sont les suivantes :

- Souscription et provisionnement ;
- Gestion Actif/Passif ;
- Investissements et concentration ;
- Liquidité ;
- Risque opérationnel (dont risque Cyber).

B.3.4. Projet Durabilité

Dans le contexte du projet lancé le 10 juin 2022, la fonction clé a réfléchi avec notamment le chef de projet Durabilité et le service actuariat aux impacts envisageables à terme sur la souscription et le provisionnement, et s'est doté d'un groupe de travail pour identifier les travaux à mener sur les prochaines années, dont un scénario spécifique en 2024 pour l'ORSA. Les hypothèses et les résultats de ce scénario sont présentés dans les parties C, D et E de ce document.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Le système de contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs de la MAF, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité.

Le système de contrôle interne et le dispositif de gestion des risques opérationnels sont deux éléments liés au sein du groupe MAF. Ils concourent tous les deux au même objectif d'amélioration permanente des activités par une meilleure prise en compte des risques. Ils couvrent l'action de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise consistant à s'assurer en permanence de l'existence et de l'application de règles de sécurité pertinentes garantissant le bon fonctionnement des activités.

Le contrôle interne est un ensemble de règles de sécurité du fonctionnement des services, associées à des procédures de contrôle de leur application et de leur efficacité. Elles sont validées par le Directeur Général et leur exécution est placée sous le contrôle du Comité d'Audit.

Le dispositif de contrôle interne permet à l'entreprise de s'assurer de la bonne conduite de ses opérations, et en particulier de :

- La qualité de l'information comptable et financière ;
- L'application de la stratégie générale fixée par le Conseil d'Administration et la réalisation des opérations qu'il a décidées ;
- La surveillance et l'évaluation des risques ;
- La conformité aux dispositions légales, réglementaires, contractuelles et aux normes professionnelles et déontologiques.

Le contrôle interne est un processus transverse mis en œuvre par tous à des degrés variables selon le niveau de responsabilité de chacun. Le service contrôle interne est en charge de le concevoir, de l'organiser et de l'animer. Il a notamment pour missions de :

- Accompagner les services du groupe dans la formalisation et le renforcement du dispositif de contrôle interne ;
- Sensibiliser les collaborateurs sur leur responsabilité en matière de contrôle interne ;
- Contribuer à améliorer la maîtrise des risques en suivant les contrôles réalisés par la direction, en procédant également à des contrôles et en proposant des recommandations adéquates ;
- Faire vivre le dispositif de collecte des incidents et veiller au renforcement du dispositif de contrôle qui en découle ;
- Assurer le suivi des actions d'amélioration identifiées.

Ce service est directement rattaché à la fonction clé Gestion des Risques.

La MAF a mis en place un dispositif de contrôle interne comprenant 3 lignes de défense face aux risques.

La première ligne de défense est constituée par les directions opérationnelles du groupe MAF. Ce sont ces directions qui endossent et gèrent les risques. Ils sont responsables de l'évaluation et de la diminution des risques, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle adéquat, portant sur les processus dont ils ont la charge.

Cette 1ère ligne permet la maîtrise des activités au jour le jour en mettant en œuvre les pratiques les plus efficaces de gestion des risques au niveau de chaque processus et en communiquant les informations appropriées à la 2ème ligne de maîtrise.

La deuxième ligne de défense est constituée de services fonctionnels responsables de domaines d'expertise et des fonctions dédiées à l'animation du dispositif global de maîtrise des risques (gestion des risques, contrôle interne, conformité).

Elle a pour objectif la structuration et la maintenance du dispositif de maîtrise des activités de l'organisation, notamment en :

- Assistant les opérationnels dans l'identification et l'évaluation des principaux risques ;
- Contribuant avec les opérationnels à la conception des contrôles les plus pertinents ;
- En développant les meilleures pratiques et les échanges ;
- Observant et rendant compte du fonctionnement effectif des processus.

La troisième ligne de défense est constituée par le contrôle périodique portée par la fonction d'audit interne qui fournit, à travers une approche fondée sur les risques, une assurance globale aux instances de surveillance et à la Direction Générale.

Les actions du service Contrôle Interne ont notamment porté en 2024 sur la revue des cartographies des risques, sur l'accompagnement des services pour la mise en place des contrôles de 2nd niveau, sur l'accompagnement des déclarations d'incidents, ainsi que sur le suivi des actions d'amélioration.

Le service contrôle interne a également poursuivi son travail de renforcement des contrôles de 2nd niveau en collaboration avec l'ensemble des directions du groupe MAF. Au cours de l'année, la remontée et le traitement des incidents se sont poursuivis et améliorés.

Par ailleurs, le Comité des risques du groupe MAF s'est assuré que des plans d'amélioration avaient été défini pour l'ensemble des risques pour lesquels les dispositifs de maîtrise n'étaient pas suffisants. Ces plans d'amélioration font l'objet d'un suivi particulier par les directions et le service contrôle interne, au travers de leur priorisation dans le temps et de la définition d'un responsable d'action.

B.4.2. Vérification de la conformité

Au sein du groupe, la fonction Vérification de la conformité a pour objectif d'éviter la survenance du risque, prévenant notamment les sanctions de tous types. Elle dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées, du Directeur Général et du Conseil d'Administration sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au groupe MAF.

Le périmètre de la fonction Vérification de la conformité porte uniquement sur les opérations d'assurance, elle s'assure en particulier :

- De la protection des données personnelles ;
- Du respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de lutte contre le financement du terrorisme et, de fraude ;
- Du respect des pratiques commerciales et du traitement et suivi des réclamations.

La fonction Vérification de la conformité contribue au système de contrôle interne. Elle est chargée :

- D'identifier et d'évaluer le risque de non-conformité ;
- De conseiller la Direction Générale, le Conseil d'Administration et le Comité de direction ;
- D'évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, en ayant donc une vision prospective.

La fonction Vérification de la conformité s'assure de l'existence et de l'effectivité dans chaque direction des dispositifs et procédures permettant la prise en compte et le respect de l'ensemble des dispositions législatives, réglementaires et normatives (s'agissant notamment des politiques et stratégies établies par les dirigeants) applicables au sein du groupe.

Une politique de conformité décrit le périmètre d'intervention de la fonction Vérification de la conformité, les objectifs de cette fonction, son organisation et la méthodologie mise en œuvre au sein du groupe MAF.

En 2024, la fonction Vérification de la conformité a poursuivi ses travaux visant à renforcer le dispositif de sécurité financière notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (amélioration du dispositif relatif au traitement du gel des avoirs avec la mise en place d'un nouvel outil mis à disposition par la société EFFICIALE, sensibilisation sur le dispositif LCB-FT de l'ensemble du personnel du groupe MAF, formation Expert à la LCB-FT pour les collaborateurs qualifiés « d'exposés », traitements des alertes de l'Agence de Lutte contre la Fraude à l'Assurance (ALFA), rapprochements ponctuels des situations atypiques.)

Avec l'aide du DPO, elle a, par ailleurs, continué à mettre en conformité l'ensemble des processus du groupe MAF à la protection des données personnelles avec notamment la définition d'une gouvernance sur les sujets RGPD, l'établissement d'une feuille de route, la sensibilisation et formation de plusieurs collaborateurs, la réalisation d'un état des lieux de la conformité RGPD des succursales, la poursuite du projet de la gestion du consentement, la complétude du registre des traitements et la définition des durées de conservation.

Elle a, de plus, en matière de pratiques commerciales, veillé à ce que les collaborateurs soumis à la DDA effectuent les 15 heures de formation, et mis à jour la procédure de gestion des formations conformité, honorabilité et compétences.

Elle a enfin, en matière de protection de la clientèle, mis en place des sensibilisations des collaborateurs aux traitements des réclamations et mis à jour les conditions générales des contrats d'assurance du groupe MAF sur les thématiques de la conformité.

Par ailleurs, elle a rédigé une nouvelle politique écrite relative à la gestion des conflits d'intérêts.

B.5. Fonction Audit Interne

B.5.1. Présentation de la fonction Audit interne

La fonction Audit interne procède à l'évaluation des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques et de contrôles. Par ses propositions elle contribue à en améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation. Elle intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels de MAF Assurances.

B.5.1.1. Objectifs et missions de l'audit interne

L'Audit Interne, dans le cadre de ses missions conduites en 2024, a fourni aux organes dirigeants et au Comité d'Audit des analyses, des évaluations, des recommandations et des observations portant sur le dispositif de contrôle interne, sur le système de gestion des risques et sur la gouvernance d'entreprise.

Les conclusions et recommandations émises par l'Audit Interne lors de ses missions menées en 2024 ont été communiquées aux organes d'administration, de gestion et de contrôle : Direction Générale, Comité des risques et Comité d'Audit. Ce dernier a ensuite rendu compte des travaux d'audit au Conseil d'Administration de la MAF.

Les actions à mener pour chacune des conclusions et recommandations formulées ont été décidées, et la Direction Générale a veillé à ce que ces actions soient menées à bien, outre un suivi régulier en point trimestriel. Ce suivi a été mené de façon globale pour l'ensemble des audits réalisés, trimestriellement au cours de l'année 2024.

B.5.1.2. Organisation et indépendance de l'audit interne

La Responsable de l'Audit interne, porteuse de la fonction clé Audit Interne, est directement rattachée au Directeur Général, afin de garantir à la fonction le champ d'investigation le plus large possible ainsi qu'une mise en œuvre efficace de ses recommandations.

Au cours de l'année 2024, elle a exercé sa fonction de manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

La responsable de la fonction Audit interne a dirigé les travaux d'audit, a coordonné chaque phase des missions, a participé a minima aux réunions de lancement et de clôture, a revu et validé l'ensemble des livrables, dont notamment les rapports d'audit, et a été l'interlocutrice privilégiée des autres directions en matière d'Audit Interne.

Sur l'aspect opérationnel de la réalisation des missions prévues au plan d'audit 2024, la Responsable de l'Audit Interne s'est appuyée sur l'équipe d'audit composée d'une collaboratrice et de tiers externes, choisis pour leurs compétences d'audit et leur expertise métier. Ils sont intervenus sous sa supervision selon le contrat annuel de prestation de services mis en place.

Ces tiers externes sont soumis aux principes définis dans la Politique d'Audit Interne MAF et suivent la méthodologie d'audit interne validée par la Responsable de l'Audit Interne et par le Comité d'Audit.

Tout au long de l'année 2024, la Responsable de l'Audit Interne a échangé avec la Présidente du Comité d'Audit de façon régulière sur l'élaboration du plan d'audit, l'avancement des missions et la revue des conclusions, le suivi des recommandations, la revue annuelle de l'activité de l'Audit Interne et la mise à jour annuelle de la politique d'Audit Interne.

La responsable de l'Audit Interne a également rencontré toutes les semaines le Directeur Général pour aborder ces sujets.

Elle a par ailleurs échangé de façon régulière, et a minima avant chaque nouvelle mission d'audit, avec la Responsable de la Gestion des risques, porteuse de la fonction clé Risques.

En 2024, l'avancement des travaux d'audit a été restitué lors de chaque session du Comité des risques.

B.5.2. Mise en œuvre opérationnelle de la fonction audit interne

Les travaux de la fonction audit interne au sein du groupe MAF se déclinent selon quatre types d'intervention, détaillés ci-après :

- L'élaboration du plan d'audit ;
- La réalisation des missions d'audit ;
- La réalisation de missions ponctuelles de conseil ;
- Le suivi des plans d'actions répondant aux recommandations d'audit.

B.5.2.1.Elaboration du plan d'audit

Un plan d'audit prévoyant les missions spécifiques à réaliser est établi annuellement par la responsable de l'Audit Interne en collaboration avec le Directeur Général, puis validé par le Comité d'Audit après avoir été présenté en Comité des risques.

Il s'appuie sur un plan quinquennal afin de s'assurer que les différents domaines d'activité sont couverts.

Ces plans sont basés sur une analyse des risques de l'organisation, y compris lorsque les activités sont externalisées.

De plus le Comité d'Audit ou la Direction Générale peuvent à tout moment saisir l'Audit interne pour une mission non planifiée dans le plan d'audit annuel. La priorisation des audits et les arbitrages éventuels tiennent compte de l'importance relative des risques sous-jacents aux processus concernés. Ils sont argumentés et actés formellement.

B.5.2.2.Réalisation des missions d'audit (mise en œuvre du plan d'audit)

Chaque mission est effectuée sous la supervision générale de la Responsable de l'Audit Interne.

La réalisation des missions d'audit se décompose en trois phases principales, succédées d'une phase de suivi de la mise en œuvre des recommandations :

- Une phase de préparation qui vise à définir le périmètre, les objectifs et les enjeux de la mission en identifiant les domaines d'intervention à privilégier et à préparer les premiers travaux d'investigations. Le périmètre, les objectifs et les enjeux de la mission sont discutés avec la Direction Générale.
- Une phase d'analyses et d'investigations qui a pour objectif d'évaluer l'existence, la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne existant au regard des risques principaux identifiés à travers des échanges avec les audités et des contrôles sur pièce. Elle comprend une analyse de la documentation disponible, la conduite d'entretiens avec les responsables opérationnels des domaines ou processus audités, une revue du dispositif de contrôle interne en place, et des tests de détail et de cheminement.

A l'issue de ces échanges, une réunion de validation des constats et des recommandations est organisée par l'Audit Interne avec les opérationnels directement concernés et le service contrôle interne.

Suite à cette réunion, un rapport provisoire est communiqué aux audités pour relecture. Ce rapport comporte :

- L'appréciation de l'Audit Interne,
- L'évaluation du taux de conformité du dispositif,
- La hiérarchisation des recommandations en 3 niveaux de priorité.

Les audités doivent en valider le contenu et communiquer les plans d'action, acteurs et dates de mise en œuvre.

- Une phase de restitution :

Au cours de cette phase, 2 réunions permettent de rendre compte de la mission :

- Réunion de restitution : le rapport est présenté au(x) directeurs en présence des audités.
- A l'issue de cette réunion, le rapport est adressé au Directeur Général.
- Réunion de clôture : réalisée en présence du Directeur Général et des Directeurs : les conclusions de la mission sont présentées ainsi que les plans d'action. Une attention plus particulière est portée aux recommandations de priorité 1.

Le rapport étant réputé définitif il est alors présenté au Comité des risques et au Comité d'Audit. Il est par ailleurs diffusé aux audités.

Au cours de ces missions d'audit, la Responsable de l'Audit Interne a, toutes les fois qu'elle l'estimait nécessaire, rencontré le Directeur Général ou la Présidente du Comité d'Audit, en amont de la restitution des missions.

B.5.2.3.Réalisation de missions ponctuelles de conseil

La fonction d'Audit Interne peut également être mandatée par la Direction Générale ou le Comité d'Audit, en dehors du plan d'audit précédemment établi et validé, pour réaliser d'éventuelles missions ponctuelles de conseil.

Aucune mission de conseil n'a été réalisée en 2024.

B.5.2.4.Suivi des plans d'actions répondant aux recommandations d'audit

L'audit interne réalise un suivi périodique de la mise en œuvre effective par les audités des plans d'actions permettant de répondre aux recommandations formulées lors des audits. Ce suivi, effectué trimestriellement, porte à la fois sur les actions entreprises par les audités et sur les délais de mise en œuvre.

Pour qu'une recommandation puisse être clôturée, l'audit interne s'assure de l'adéquation des mesures prises au regard du risque à couvrir et de l'existence d'éléments de preuves tangibles attestant de la réalité de leur mise en œuvre.

Toutes les preuves de mises en œuvre des recommandations sont conservées en garantissant la piste d'audit.

Au cours de l'année 2024, ces suivis ont été formalisés dans des rapports de suivi. En complément, une synthèse annuelle est produite dans le Rapport annuel de la fonction Clé Audit Interne.

B.5.2.5. Rapport de la fonction Audit Interne au Comité d'Audit

La responsable de l'Audit Interne communique régulièrement au Comité d'Audit les informations sur le degré d'avancement et les résultats du plan d'audit annuel.

Par ailleurs, la Fonction clé Audit interne établit chaque année un bilan de son activité et le présente aux différentes instances de gouvernance, afin de rendre compte à minima annuellement des points suivants :

- Le contexte dans lequel les travaux d'audit ont été menés au cours de l'année écoulée ;
- Le rappel du plan d'audit annuel et la justification des éventuels ajustements opérés ;
- La synthèse des conclusions sur les différentes missions d'audit menées ;
- Le suivi des recommandations émises depuis l'origine ;
- L'amélioration continue de l'activité d'Audit Interne ;
- Les points d'attention et/ou les alertes éventuelles sur les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance de l'organisation et de ses filiales.

Le Comité d'Audit a de plus la responsabilité d'assurer la coordination entre les auditeurs internes et externes et veille à ce que la fonction d'Audit Interne dispose des ressources nécessaires.

B.5.2.6. Informations à disposition de l'Audit Interne

De par ses responsabilités au sein du groupe MAF, l'audit interne a disposé au cours de cette année :

- D'un accès à toutes les informations dont il a besoin incluant les comptes rendus des réunions des organes de décisions ;
- D'une mise à disposition par les services opérationnels et fonctionnels du groupe MAF susceptibles d'être audités de l'ensemble des informations, documents, locaux, biens et personnes qui ont un rapport direct ou indirect avec l'objet de la mission ;
- De contacts avec les responsables des trois autres fonctions clés, lui permettant de les informer de tout fait pertinent vis-à-vis de l'accomplissement de sa mission et constituant par ailleurs pour la fonction Audit interne une source d'informations utiles prises en compte dans le cadre de la constitution du plan d'audit.

B.5.3. Missions réalisées par l'Audit interne

Sept missions d'audit interne ont été réalisées en 2024 :

- Fonction Commerciale ;
- Gestion des risques ;
- Souscription Autres Concepteurs ;
- Réassurance ;
- Euromaf Espagne ;
- Sinistres complexes ;
- Conformité.

B.5.4. Suivi des recommandations

Les recommandations émises lors des audits sont suivies par l'Audit Interne. La mise en œuvre des plans d'actions permettant de répondre à ces recommandations fait par ailleurs l'objet d'un reporting dans le rapport annuel d'activité de l'Audit Interne.

Au cours de l'année 2024, ces suivis ont été formalisés. En complément, une analyse annuelle est produite dans le Rapport annuel de la fonction clé Audit interne.

B.6. Fonction Actuarielle

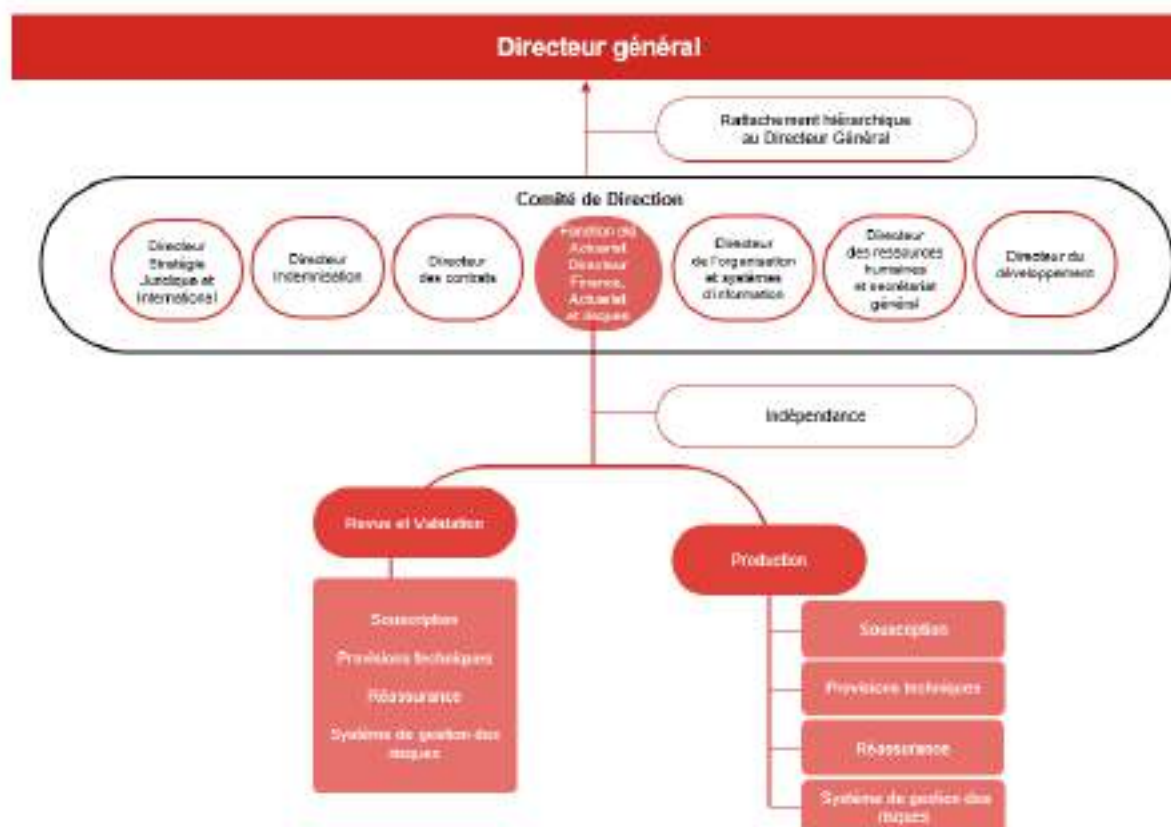
La fonction Actuarielle groupe s'appuie sur les travaux menés au sein des entités afin de :

- Réaliser les travaux visant à s'assurer de la suffisance des provisions techniques et de la qualité des données afférentes, d'émettre un avis quant sur les dispositifs mis en œuvre en termes de souscription et de réassurance ;
- Contribuer au dispositif de gestion des risques du groupe.

B.6.1. Présentation de la Fonction Actuarielle

La fonction Actuarielle s'appuie sur l'équipe actuariat composée d'un manager et de trois actuaires, logée au sein de la Direction actuariat et risques.

Le schéma ci-dessous présente le rattachement fonctionnel de la fonction actuarielle au sein de la gouvernance du groupe MAF.



Le responsable de la Direction actuariat et risques exerce la fonction clé Actuarielle pour le compte du groupe et de ses entités. Il est rattaché au Directeur Général.

B.6.2. Mise en œuvre opérationnelle de la Fonction Actuarielle

La fonction clé Actuarielle dispose d'un :

- Accès aux instances de MAF Assurances, lui permettant notamment d'assurer une communication interne régulière portant sur les travaux réalisés et les recommandations formulées ;
- Contact régulier avec les acteurs opérationnels des processus, afin d'alerter au fur et à mesure de la réalisation des travaux sur les éventuels points d'attention relatifs au bon déroulement de ces processus traduisant ainsi sa contribution à la mise en œuvre efficiente du dispositif de Gestion des Risques.

En particulier, les principaux acteurs dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la fonction actuarielle sont présentés dans le tableau suivant :

Instances	Rôle en lien avec la fonction actuarielle
Conseil d'Administration	En tant qu'organe d'administration, de gestion et de contrôle de MAF Assurances, le Conseil d'Administration valide le rapport de la fonction Actuarielle présentant l'ensemble des travaux conduits par la fonction Actuarielle et leur résultat, <i>a minima</i> depuis la dernière validation du rapport de la fonction. Par ailleurs, il a connaissance de toute défaillance identifiée dans le cadre des travaux de la fonction Actuarielle ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.
Direction Générale	Le responsable de la fonction Actuarielle est rattaché au Directeur Général de MAF Assurances. A ce titre, le Directeur Général est tenu informé par la fonction Actuarielle des conclusions et analyses issues de ses travaux. Il valide les décisions au regard des informations disponibles et décide de la mise en œuvre d'un plan d'actions pour répondre aux recommandations de la fonction Actuarielle.
Direction Actuariat et Risques	Responsable de la fonction Actuarielle, le Directeur actuariat et risques a notamment pour mission d'éclairer la Direction Générale et le Conseil d'Administration sur les résultats techniques, la solvabilité et les équilibres tarifaires du groupe et de ses entités. Il coordonne également le calcul des engagements techniques des entités du groupe MAF. Il fournit à la fonction actuarielle les informations relatives au processus de production des provisions techniques (méthodes, hypothèses, résultats, etc.), à la souscription, à la réassurance ainsi qu'à la gestion des risques.

La fonction Actuarielle intervient par ailleurs auprès des instances suivantes afin d'y présenter ses travaux et résultats ou bien d'émettre un avis dans le cadre de ses attributions :

- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité des risques ;
- Le Comité de souscription ;
- Le Comité de réassurance.

En complément du processus de remontée d'informations décrit précédemment, dans le cas d'identification d'enjeux majeurs au sein des processus d'évaluation des provisions techniques, de souscription et de réassurance, les reportings internes pourront prendre la forme de mails directement adressés au Directeur Général, afin de l'informer des enjeux identifiés.

De plus, les conclusions de la fonction Actuarielle font l'objet d'un rapport dédié présentant les travaux conduits, leurs résultats et indiquant toute défaillance éventuelle ainsi que des recommandations sur la manière d'y remédier.

Projet Durabilité

Dans le contexte du projet lancé le 10 juin 2022, la fonction clé a réfléchi avec notamment le service actuariat et la fonction clé Gestion des risques aux impacts envisageables à terme sur la tarification et le provisionnement, et s'est doté d'un groupe de travail pour identifier les données existantes et à collecter afin de préparer les futurs tableaux de bord et indicateurs.

Comme en 2023, un scénario climatique a ainsi été quantifié en 2024 dans le cadre des travaux ORSA. La matrice de double matérialité réalisée en 2023 et revue par un cabinet externe en 2024, a mis en lumière les enjeux de Durabilité sur lesquels EUROMAF s'engagera, dont certains appelleront une contribution de la fonction clé.

B.7. Externalisation

B.7.1. Politique d'externalisation

La politique d'externalisation s'inscrit dans le cadre général du dispositif de gestion des risques et couvre les phases liées à l'externalisation des fonctions et activités critiques ou importantes du groupe MAF. Elle précise les règles en matière d'identification, de qualification, de contractualisation, de suivi et de contrôle des prestataires en tenant compte des enjeux propres à chaque prestation.

Le processus de mise en place et de gestion d'une externalisation au sein du groupe MAF se découpe en cinq étapes :

- Etude d'opportunité (décision d'externaliser une activité ou non) ;
- Sélection d'un prestataire ;
- Contractualisation ;
- Suivi de la prestation ;
- Rupture du contrat.

Cette démarche s'applique aux nouveaux prestataires, en cas d'élargissement du périmètre d'activités confiées à un prestataire, ou lors d'un renouvellement d'un contrat d'externalisation.

Le groupe MAF s'assure de maîtriser les activités et fonctions sous-traitées notamment à travers le suivi et le contrôle régulier des prestataires.

Le fait de sous-traiter une activité expose le groupe MAF à des risques spécifiques :

- La perte de connaissances et de compétences en interne ;
- La dépendance vis-à-vis des prestataires ;
- La perte de contrôle des activités externalisées ;
- Le défaut de maîtrise des risques opérationnels par le prestataire.

B.7.2. Liste des activités externalisées

Aucune fonction clé des entités solos ou du groupe MAF ne fait l'objet d'externalisation.

B.8. *Autres informations*

Aucune autre information relative au système de gouvernance du groupe MAF n'est à noter.

C. Profil de risques

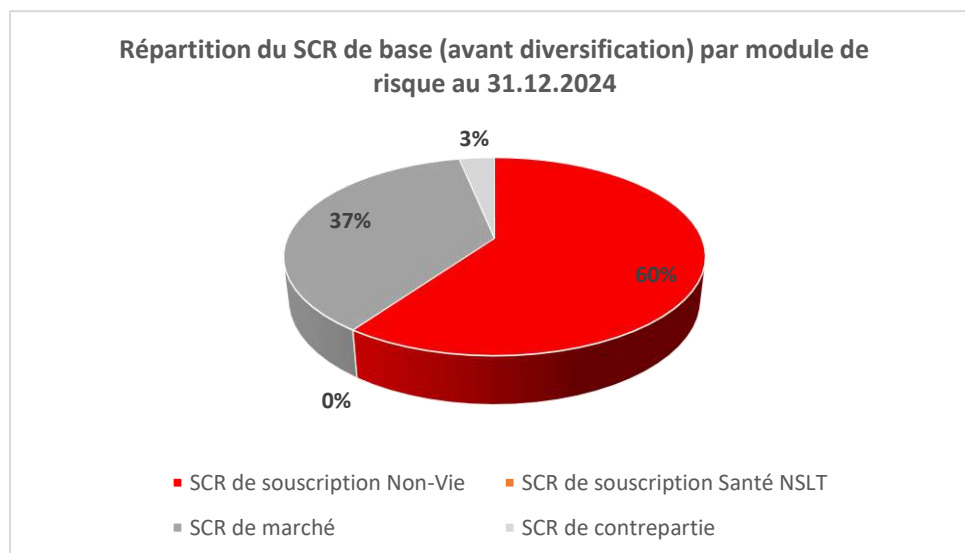
Le tableau ci-après présente les composantes du besoin en capital (SCR) du groupe MAF au 31.12.2024 :

En M€	2023	2024
SCR de souscription Non-Vie	766,3	848,5
SCR de souscription Santé NSLT	0	0
SCR de marché	484	523,7
SCR de contrepartie	45	45,8
SCR de base (avant diversification)	1 295,3	1 418,0
<i>Effet de diversification</i>	<i>-268,5</i>	<i>-291,3</i>
SCR de base (après diversification) - BSCR	1 026,8	1 126,63
SCR opérationnel	66,0	74,5
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-194,0	-179,5
SCR consolidé	898,8	1021,6

Le SCR groupe est calculé sur la base de la méthode de consolidation des comptes selon les mêmes principes qu'au niveau solo.

Au 31.12.2024, le SCR de base est principalement constitué du SCR de souscription non-vie (60% du SCR de base avant diversification) ainsi que du SCR de marché (37% du SCR de base avant diversification).

Le SCR augmente de 13,6% par rapport à fin 2023 compte tenu de l'évolution des provisions best estimate qui sont à l'origine de la croissance du SCR de souscription non-vie, et de la hausse du SCR marché (allongement de la durée des obligations et ajustement symétrique).



Il convient de noter pour la suite que le groupe MAF retient les matrices de corrélations définies par la Formule Standard afin de tenir compte des dépendances entre les modules ou sous-modules de risques.

C.1. Risque de souscription

C.1.1. Exposition au risque de souscription

Le risque de souscription est défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Ce risque tient compte donc de l'incertitude pesant sur les résultats du groupe MAF en lien avec les engagements d'assurance et de réassurance existants, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Au 31.12.2024, le risque de souscription non-vie du groupe MAF est principalement composé des risques suivants :

Risques	Description
Risque de Primes et Réserves	Risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres.
Risque catastrophe	Risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

L'ensemble des lignes d'activité du groupe l'expose à ces risques.

Nous rappelons ci-après la ventilation des Best Estimate nets de réassurance par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2024 :

	Best Estimate bruts de réassurance	Best Estimate nets de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	2 405,9	2 090,7
Autres lignes d'activité	76,0	70,3
Total	2 481,9	2 161,0

Par ailleurs, le tableau ci-après présente la ventilation des primes acquises nettes de réassurance par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2024 :

	Primes acquises brutes de réassurance	Primes acquises nettes de réassurance
Assurance de Responsabilité Civile Générale	347,3	308,6
Autres lignes d'activité	31,1	29,1
Total	378,4	337,7

Le programme de réassurance des deux principales entités du groupe comporte des cessions en quote-part expliquant cette différence entre les provisions Best Estimate (et les primes acquises) brutes et nettes de réassurance.

C.1.2. Concentration associée au risque de souscription

Le tableau ci-après présente la répartition du SCR de souscription non-vie par sous-module de risque au 31.12.2024 :

En M€	2023	2024
SCR de Primes et Réserves	756,5	838,1
SCR Catastrophe	35,9	38,3
SCR Non Vie (avant diversification)	792,4	876,4
<i>Effet de diversification</i>	-26,1	-27,9
SCR Non Vie (après diversification)	766,3	848,5

Le SCR de souscription non-vie (avant diversification) est composé à hauteur de 96% du SCR de primes et réserves.

Le calcul du SCR au titre du sous-module de primes et de réserves repose sur un volume de primes et de réserves calculé conformément à la Formule Standard, et présenté ci-dessous par ligne d'activité au 31.12.2024.

Le volume de primes est en hausse de 10,3% par rapport à fin 2023 et le volume de réserves augmente de 11,0%.

En M€	Volume de primes	Volume de réserves
Assurance incendie et autres dommages aux biens	21,6	64,5
Assurance de Responsabilité Civile Générale	363,8	2 310,8
Autres lignes d'activité	8,5	6,1
Total	394,0	2 381,4

Le risque de primes et réserves est réparti par ligne d'activité Solvabilité 2 comme présenté ci-dessous et est essentiellement porté par la ligne d'activité « Assurance de Responsabilité Civile Générale » :

En M€	2024
Assurance de Responsabilité Civile Générale	830,5
Autres lignes d'activité	23,11
SCR Primes et réserves (avant diversification)	853,6
<i>Effet de diversification</i>	-15,5
SCR Primes et réserves (après diversification)	838,1

Compte tenu de l'activité du groupe MAF, il est essentiellement porté par la ligne d'activité Assurance de Responsabilité Civile Générale (97%, stable dans le temps), la Dommages Ouvrage expliquant la différence).

C.1.3. Mécanismes d'atténuation du risque de souscription

Le risque de souscription des deux principales entités du groupe est suivi et maîtrisé à travers :

- Une surveillance *a minima* annuelle du portefeuille assuré par la Direction des contrats : les dossiers présentant de mauvais résultats de manière récurrente sont identifiés à travers le suivi d'indicateurs spécifiques (le nombre de sinistres déclarés ou le ratio S/P), et des évolutions tarifaires appliquées le cas échéant ;
- Des analyses internes (fonction Actuarielle) et externes (commissaires aux comptes) des hypothèses, méthodes et paramètres retenus dans le calcul, permettant ainsi d'avoir un avis indépendant sur le caractère suffisant des provisions techniques ;
- La souscription de traités de réassurance contribuant à atténuer l'exposition du groupe au risque de souscription.

A titre d'information, la réassurance permet d'atténuer le SCR de souscription non-vie des deux principales entités solos du groupe au 31.12.2024 respectivement de 24% et 62% avant diversification.

C.1.4. Résultats et analyses de sensibilité

Le groupe MAF a réalisé des analyses permettant de mesurer la sensibilité des SCR par rapport aux scénarios de stress présentés ci-après appliqués aux deux principales entités d'assurance du groupe :

Les résultats de la projection en scénario central du SCR de souscription non-vie, sur l'horizon de planification de l'activité, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

en M€	2024 - réalisé	2024 - projeté	2025	2026	2027	2028
SCR Non-Vie – Primes et Réserves	838,1	784,8	797,0	818,8	846,2	878,1
SCR Non-Vie – Catastrophes	38,3	35,9	35,9	35,9	35,9	35,9
SCR de souscription (avant diversification)	876,4	820,7	832,9	854,7	882,1	914,0
<i>Effet de diversification</i>	-27,9	-26,2	-26,2	-26,2	-26,2	-26,2
SCR de souscription (après diversification)	848,5	794,6	806,7	828,5	855,8	887,8

Les projections sont assez proches de la réalité. La croissance du besoin de marge est liée à l'augmentation de l'exposition générée par la croissance des primes sur l'horizon de projection.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Exposition au risque de marché

Le groupe MAF est exposé au risque de marché à travers le portefeuille d'actifs et les engagements de taux en lien avec les provisions Best Estimate des différentes entités.

Le risque de marché est défini comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers.

Au 31.12.2024, le portefeuille d'actifs financiers du groupe MAF est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M€	2023		2024		Ecart	
	Valeur de marché	Poids (en %)	Valeur de marché	Poids (en %)	Valeur de marché	Poids (en %)
Produits de taux	2 257,1	58,2%	2 655,9	63,5%	398,8	17,7%
Actions	529,2	13,6%	529,7	12,7%	0,6	0,0%
Immobilier	591,1	15,2%	593,7	14,2%	2,6	0,1%
Instruments monétaires et autres	501,2	12,9%	401,6	9,6%	-99,6	-4,4%
Total	3 878,6	100,0%	4 181,0	100,0%	302,4	13,4%

Les placements du groupe sont composés de produits de taux (63,5%), d'actifs immobiliers (14,2%), d'actions (12,7%), et d'instruments monétaires (9,6%).

La détention de l'ensemble de ces actifs et passif expose le groupe MAF au risque de marché, tel que présenté dans les tableaux ci-après :

	Risque de Taux	Risque Actions	Risque Immobilier	Risque de Spread	Risque de concentration	Risque de change
Produits de taux	X	X		X	X	X
Actions	X	X		X	X	X
Immobilier			X		X	
Instruments monétaires et autres		X		X	X	X

	Risque de Taux	Risque Actions	Risque Immobilier	Risque de Spread	Risque de concentration	Risque de change
Best Estimate Net	X					

Nous rappelons ci-après la définition des différentes composantes du risque de marché :

Risques	Description
Taux	Risque de perte lié à une évolution défavorable de la courbe des taux.
Action	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à une variation défavorable du niveau du cours des actions.
Immobilier	Risque de diminution de la valeur de l'actif par suite d'une baisse de 25% des marchés immobiliers.
Spread	Risque de diminution de la valeur de l'actif suite à l'évolution des spreads de crédit sur les obligations d'entreprises et sur certaines obligations souveraines.
Concentration	Risque de perte en lien avec la concentration des expositions aux émetteurs.
Change	Risque de perte lié à des évolutions défavorables de la valeur de l'actif à la suite d'évolutions du niveau des taux de change entre l'euro et la devise des actifs détenus dans une monnaie autre que l'euro.

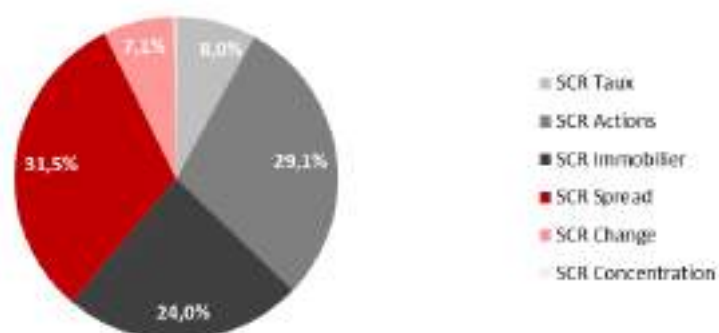
C.2.2. Concentration associée au risque de marché

La répartition du SCR de marché par sous-module de risque au 31.12.2024 est présentée dans le tableau ci-dessous :

en M€	2023	2024	Ecart
SCR Taux	52,4	51,3	-1,1
SCR Actions	179,0	186,0	7,1
SCR Immobilier	152,0	153,4	1,4
SCR Spread	163,9	201,3	37,4
SCR Change	43,8	45,2	1,4
SCR Concentration	0,0	1,5	1,5
SCR de marché (avant diversification)	591,1	638,7	47,6
<i>Effet de diversification</i>	<i>-107,0</i>	<i>-114,9</i>	<i>-7,9</i>
SCR de marché (après diversification)	484,0	523,7	39,7

En raison de la nature des investissements et de l'activité des entités, le SCR de marché du groupe MAF est essentiellement porté par les risques Actions (31,5%), Immobilier (29,1%) et Spread (24%).

Répartition du SCR de marché (avant diversification) par sous-modules de risques au 31.12.2024



Comparé à 2023, le SCR Marché augmente de 8,2%, essentiellement dû à la hausse du SCR de Spread (effet volume : hausse de la valeur de marché de la poche Taux de près de 400 M€).

Les niveaux d'exposition au risque de marché par classe d'actifs et passifs sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En M€	SCR 2024 (avant diversification)					
	Taux	Actions	Immobilier	Spread	Concentration	Change
Produits de taux	-107,8	5,6	0,0	194,0	1,5	1,7
Actions	-2,9	180,5	0,0	4,1		43,5
Immobilier	0,0	0,0	153,4	0,0		0,0
Instruments monétaires et autres	-0,9	0,0	0,0	3,2		0,0
Passif	162,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total SCR	51,3	186,0	153,4	201,3	1,5	45,2

C.2.3. Mécanismes d'atténuation du risque de marché

Le groupe MAF s'attache à suivre et à maîtriser le risque de marché en suivant une politique financière qu'il a mise en place. La gestion du risque de marché repose notamment sur un suivi régulier des plus ou moins-values latentes, ainsi que des placements en valeur comptable et en valeur de marché sur des sociétés d'assurances du groupe.

Par ailleurs, le groupe a mis en place des règles d'investissement spécifiques pour limiter le risque de marché sur les deux principales entités du groupe. Les portefeuilles des autres entités sont très peu exposés au risque de marché.

C.2.4. Résultats et analyses de sensibilité

Une projection du SCR de marché sur l'horizon de planification de l'activité a été réalisée en scénario central (Cf. section C.1.4). Elle est présentée dans le tableau ci-dessous :

en M€	2024 - réalisé	2024 - projeté	2025	2026	2027	2028
SCR Taux	51,3	53,5	52,8	50,2	47,2	42,8
SCR Actions	186,0	182,8	153,4	138,2	174,9	205,6
SCR Immobilier	153,4	147,1	152,0	161,7	173,9	182,4
SCR Spread	201,3	202,6	217,6	236,1	254,8	278,2
SCR Change	45,2	47,4	46,3	46,0	49,7	53,8
SCR Concentration	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SCR de marché (avant diversification)	638,7	633,3	622,0	632,1	700,5	762,9
<i>Effet de diversification</i>	-114,9	-114,4	-114,1	-115,8	-124,4	-131,9
SCR de marché (après diversification)	523,7	518,9	507,9	516,3	576,1	630,9

Les projections réalisées sur base fin 2023 ont bien pris en compte la hausse du SCR marché.

C.3. Risque de contrepartie

C.3.1. Exposition au risque de contrepartie du groupe

L'exposition au risque de contrepartie est de deux types :

- Les expositions dites « de type 1 », liées aux cessions en réassurance et aux avoirs en banque ;
- Les expositions dites « de type 2 », liées aux créances sur les preneurs, aux dépôts auprès des entreprises cédantes (au-delà de 15 expositions sur signature unique), ainsi qu'à tous les risques de crédit non couverts dans le risque de spread et qui ne sont pas de type 1.

Le tableau ci-après présente la répartition des expositions par typologie de contrepartie au 31.12.2024 :

	Contrepartie	Exposition
Type 1	Banques	220,9
	Réassureurs *	340,2
Type 2	PANES	205,2
	Total	766,2

(*) avant prise en compte des nantissements

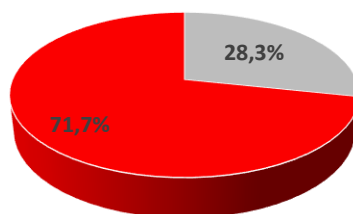
Il convient de noter que l'exposition aux contreparties de type 1 est essentiellement liée aux avoirs en banques françaises, l'exposition aux réassureurs étant quasi nulle après prise en compte des nantissements (Cf. C.3.3). L'exposition de type 2 est composée des primes acquises non émises (PANES).

C.3.2. Concentration associée au risque de contrepartie

La répartition du SCR de contrepartie au 31.12.2024 par typologie d'exposition est présentée dans le tableau ci-après :

En M€	2024
Type 1	13,7
Type 2	34,6
SCR de contrepartie (avant diversification)	48,3
<i>Effet de diversification</i>	-2,5
SCR de contrepartie (après diversification)	45,8

Répartition du SCR de contrepartie (avant diversification) par typologie d'exposition au 31.12.2024



■ Type 1 ■ Type 2

Le SCR de type 2 provient essentiellement de l'exposition liée Primes Acquises Non Emises (PANES).

C.3.3. Mécanismes d'atténuation du risque de contrepartie

S'agissant des créances de type 1, relatives aux contreparties de réassurance, le groupe MAF définit, dans le cadre de sa politique de réassurance, les critères de sélection des réassureurs, en lien avec leur notation par les agences et/ou leur capacité à présenter des garanties sérieuses.

Par ailleurs, le risque de défaut des réassureurs est maîtrisé à travers la couverture par le nantissement des provisions cédées.

C.3.4. Résultats et analyses de sensibilité

La projection du SCR de contrepartie sur l'horizon de planification de l'activité est réalisée en scénario central (cf. section C.1.4), et présentée dans le tableau ci-dessous :

en M€	2024 - réalisé	2024 - projeté	2025	2026	2027	2028
SCR de contrepartie	45,8	53,7	55,8	59,1	62,6	65,8

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque, pour les entreprises d'assurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles.

Contrôler le risque de liquidité est d'autant plus important que le groupe MAF a un engagement vis-à-vis de ses clients à travers le règlement des sinistres survenus mais aussi également vis-à-vis de ses partenaires à travers le paiement de différentes prestations. Un manque de liquidité s'avèrerait donc dommageable pour le groupe et ses parties prenantes. La capacité du groupe MAF à profiter de certaines opportunités dans le cadre de ses investissements pourrait également être impactée en cas de risque de liquidité.

Le groupe MAF dispose donc de plusieurs leviers pour contrôler et limiter son risque de liquidité : encaissement des primes annuelles, existence d'une poche de trésorerie confortable, détention d'un actif financier liquide pouvant être cédé dans des délais très courts, contrôle strict de la poche d'actifs non cotés.

Le principal levier est l'écoulement du passif technique, qui est long et prédictible.

Enfin, un test de liquidité est réalisé chaque année pour vérifier la capacité du groupe à honorer ses engagements dans un contexte de marché dégradé aussi bien au niveau de l'actif que du passif.

C.4.2. Concentration associée au risque de liquidité

Le risque de liquidité est considéré comme négligeable compte tenu du niveau actuel de liquidité du groupe MAF qui est élevé.

Les analyses menées par le groupe n'ont pas mis en exergue de problématique particulière de concentration.

C.4.3. Mécanismes d'atténuation du risque de liquidité

Le groupe MAF s'attache à suivre et à maîtriser le risque de liquidité en suivant une politique financière mise en place.

Par ailleurs, le groupe s'attache à prendre en compte la duration des passifs dans les choix d'investissement. Dans une volonté de disponibilité de liquidités, le groupe veille à ce que la duration de l'actif soit inférieure à la duration de son passif.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. Exposition au risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs.

Le tableau ci-après présente le calcul du SCR opérationnel au 31.12.2024 :

en M€	2024
Risque opérationnel 1 - calcul fondé sur les provisions techniques	
Best estimate hors marge de risque	2 481,9
Capital requis pour le risque opérationnel fondé sur les provisions techniques	74,5
Risque opérationnel 2 - calcul fondé sur les primes acquises	
Primes acquises non-vie brutes au cours des douze derniers mois	378,4
Primes acquises non-vie brutes au cours des douze mois précédant les douze derniers mois	344,8
Capital requis pour le risque opérationnel fondé sur les primes acquises	11,4
Risque opérationnel	
Charge en capital requise pour le risque opérationnel avant plafonnement	74,5
Pourcentage du capital de solvabilité requis de base (BSCR)	338,0
Charge en capital requise pour le risque opérationnel après plafonnement	74,5
SCR opérationnel	74,5

Le calcul du SCR opérationnel est réalisé en appliquant la Formule Standard. Ce risque est fortement impacté par l'assiette des provisions et semble peu en phase avec la réalité.

C.5.2. Concentration associée au risque opérationnel

Les analyses menées par le groupe et notamment le contrôle interne n'ont pas mis en exergue de problématique particulière de concentration liée au risque opérationnel.

C.5.3. Mécanismes d'atténuation du risque opérationnel

Le risque opérationnel du groupe MAF est maîtrisé à travers la mise en œuvre de procédures et des mesures suivantes, notamment pour les deux principales entités :

- La mise en place d'un nouvel outil de gestion des sinistres ;
- La mise en place de l'automatisation de la comptabilité financière ;
- Un plan de reprise informatique et des processus de sauvegarde de données permettant de limiter le risque de perte de données informatiques ;
- La déclaration d'incidents ;
- Le suivi en Comité des risques des résultats des contrôles et des incidents.

C.5.4. Résultats et analyses de sensibilité

La projection du SCR opérationnel sur l'horizon de planification de l'activité est réalisée en scénario central (cf. section C.1.4), et présentée dans le tableau ci-dessous :

En M€	2024 réalisé	2024 projeté	2025	2026	2027	2028
SCR opérationnel	74,5	67,3	67,1	66,9	67,4	68,6

C.6. *Autres risques importants*

Aucun autre risque important n'est identifié par le groupe MAF au 31.12.2024.

C.7. Autres informations

Le tableau suivant présente les titres nantis par les sociétés d'assurances du groupe MAF au 31.12.2024 au profit de tiers :

Entité	Titres nantis au 31.12.2023		
	Nature	Valeur Solvabilité	Bénéficiaire
MAF Assurances	OPCVM monétaire	4,1	SMABTP
	Liquidités non rémunérées	0,0	SMABTP
	Total	4,1	

Aucune autre information relative au profil de risques du groupe MAF est à noter au 31.12.2024.

D. Valorisation

Le tableau suivant présente le bilan Solvabilité 2 du groupe MAF au 31.12.2024 :

En M€

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles	0,00	Capitaux propres	1 515,0
Actifs d'impôts différés	0,00	Meilleure estimation	2 481,9
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	77,9	Marge de risque	399,9
Investissements	4 142,0	Autres Provisions	0,7
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	320,8	Dettes	46,7
Créances	59,9	Passif d'impôts différés	179,5
Autres actifs	23,3	Autres passifs	0,2
Total Actif	4 623,9	Total Passif	4 623,9

A titre liminaire, il convient de rappeler que le périmètre prudentiel du groupe MAF correspond au périmètre de consolidation statutaire.

Par ailleurs, les modalités de consolidation appliquées au niveau statutaire sont reproduites au niveau prudentiel pour les entités consolidées (intégration globale après élimination des opérations réciproques).

D.1. Actifs

Le tableau suivant présente les principaux postes de l'actif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 au 31.12.2024 :

En M€	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Immobilisations incorporelles	28,0	0,0
Actifs d'impôts différés	104,7	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	51,3	77,9
Investissements	3 702,9	4 142,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	481,2	320,8
Autres actifs	311,9	83,2
Total	4 680,0	4 623,9

La différence entre la valorisation des Autres actifs est principalement due au reclassement des PANES sous S2 en déduction des Best Estimates de primes. Les méthodes de valorisation à des fins de solvabilité retenues pour les principaux postes sont présentées ci-après

D.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, autres que le goodwill, correspondent à des logiciels et des licences informatiques.

En norme Solvabilité 1, les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition et amorties selon des règles spécifiques.

En norme Solvabilité 2, ces actifs sont valorisés à zéro, aucune valeur de marché ne pouvant être établie.

D.1.2. Actifs d'impôts différés

En norme Solvabilité 1, le calcul des impôts différés est effectué selon les méthodes en vigueur. Ces impôts différés sont principalement liés aux plus-values latentes relatives aux OPCVM.

En norme Solvabilité 2, le montant d'actifs d'impôts différés est nul au 31.12.2024, le groupe MAF étant en situation d'impôts différés passifs. La méthode d'estimation des impôts différés est détaillée dans la partie D.3.

D.1.3. Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Ces actifs correspondent à des biens immobiliers ou mobiliers détenus pour usage propre (immeubles d'exploitation, mobilier, matériel de bureau et matériel informatique).

En norme Solvabilité 1, ils sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition minorée du montant cumulé des amortissements éventuels et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les immobilisations immobilières détenues pour usage propre sont comptabilisées à leur valeur de réalisation en date de clôture, sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par cet expert.

D.1.4. Investissements

Le tableau suivant synthétise les investissements en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2 au 31.12.2024 :

En M€	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Biens Immobiliers (autres que pour usage propre)	292,3	515,8
Détentions dans des entreprises liées (y compris participations)	0,1	0,6
Actions	62,6	138,1
Obligations	2 585,0	2 584,0
Organismes de Placement Collectif	497,3	638,1
Autres investissements	265,5	265,5
Total	3 702,9	4 142,0

D.1.4.1. Biens immobiliers (autres que pour usage propre)

Le patrimoine immobilier du groupe MAF est essentiellement composé d'habitations, de bureaux et de commerces à Paris ou en région parisienne.

En norme Solvabilité 1, les biens immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, nette des amortissements éventuels et des provisions déjà passées.

En norme Solvabilité 2, les biens immobiliers sont comptabilisés à leur valeur de réalisation en date de clôture.

Cette dernière est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert indépendant.

D.1.4.2. Détentions dans des entreprises liées

En norme Solvabilité 1, les détentions dans des entreprises liées sont enregistrées à leur prix d'acquisition.

En norme Solvabilité 2, les détentions dans des entreprises liées sont enregistrées à leur valeur d'actif net.

D.1.4.3. Actions

En norme Solvabilité 1, les actions cotées et non cotées sont enregistrées à leur coût d'acquisition, sur la base du prix d'achat hors frais de négociation, hors revenus courus et net de provisions le cas échéant.

En norme Solvabilité 2, la valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés (99,9% des actions), au dernier cours connu à la date de clôture ;
- Pour les titres non cotés (0,1% des actions), à la valeur vénale correspondant au prix de marché.

D.1.4.4.Obligations

En norme Solvabilité 1, les obligations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris intérêts courus non échus.

En norme Solvabilité 2, les obligations sont valorisées sur la base du dernier cours connu à la date de clôture y compris intérêts courus non échus.

D.1.4.5.Organismes de Placement Collectif

En norme Solvabilité 1, ces actifs sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En norme Solvabilité 2, ces actifs sont enregistrés sur la base du dernier cours connu à la date de clôture.

D.1.4.6.Autres investissements

Ce poste est principalement composé de comptes de dépôts à terme.

En normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2, ces derniers sont valorisés sur la base de leur valeur d'achat.

D.1.5. Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Les méthodes de valorisation relatives à ce poste sont précisées en D.2.2.1.3.

D.1.6. Autres actifs

Ce poste est principalement composé de :

- Créances nées d'opérations d'assurance directe et montants à recevoir d'intermédiaires ;
- Créances nées d'opérations de réassurance ;
- Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondant à des liquidités qui ne sont pas sujettes à des variations de valeurs.

Pour la majorité des postes composant les autres actifs, la valorisation est identique en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Synthèse des provisions techniques prudentielles au 31.12.2024

Le tableau suivant présente les provisions techniques prudentielles par ligne d'activité Solvabilité 2 au 31.12.2024 :

En M€	Solvabilité 2			
	Best Estimate net de recours	Best Estimate cédé en réassurance	Marge de risque	Best Estimate net de réassurance
Ligne d'activité Solvabilité 2				
Assurance de Responsabilité Civile Générale	2 405,9	315,2	387,6	2 090,7
Autres lignes d'activité	76,0	5,7	12,2	70,3
Total	2 481,9	320,8	399,9	2 161,0

Il convient de noter que les Best Estimate de primes sont diminués des PANES.

D.2.2. Méthodes de valorisation des provisions techniques prudentielles

Les provisions techniques prudentielles du groupe MAF correspondent à la somme :

- Des meilleures estimations (ou « Best Estimate ») des sociétés consolidées au niveau du groupe, en éliminant les opérations liées à la réassurance interne ;
- De la marge de risque calculée au niveau du groupe.

Il convient de noter pour la suite que les entités du groupe MAF n'utilisent aucun ajustement égalisateur, courbe de taux d'intérêt sans risque transitoire, déduction transitoire autre que la correction de volatilité dans le cadre du calcul des provisions techniques.

D.2.2.1. Best Estimate

Pour chaque société, le Best Estimate correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs (entrées et sorties) qui seront engagés par la société pour honorer les engagements d'assurance et de réassurance au 31.12.2024.

Le Best Estimate est calculé au brut, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance, ces dernières étant estimées séparément.

D.2.2.1.1 Best Estimate de sinistres brut de réassurance

Le Best Estimate de sinistres brut de réassurance correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs liés à :

- Des sinistres survenus et non encore réglés ;
- Des sinistres non encore manifestés pour les garanties décennales de l'assurance construction gérées en capitalisation (Responsabilité Civile Décennale et Dommages Ouvrage).

Les flux futurs sont estimés à partir de méthodes actuarielles classiques appliquées à des groupes de risques homogènes au sein de chaque ligne d'activité Solvabilité 2. Le choix des méthodologies retenues est fondé sur la nature des risques analysés. Des méthodes simplifiées peuvent être retenues pour certains périmètres non matériels, en application du principe de proportionnalité.

Les flux futurs sont actualisés sur la base de la courbe des taux sans ajustement publiée par l'EIOPA.

D.2.2.1.2 Best Estimate de primes brut de réassurance

Le Best Estimate de primes couvre les sinistres futurs relatifs à des engagements d'assurance entrant dans les limites du contrat. Son calcul repose sur les flux futurs relatifs à ces engagements qui incluent :

- Les flux d'entrée (primes et recours à encaisser) ;
- Les flux de sortie (prestations et frais).

Le calcul distingue deux composantes :

- Les contrats déjà en cours : la prime a été émise mais non encore acquise (ou « PPNA ») ;
- Les contrats dont la prime n'a pas encore été émise.

Le calcul du Best Estimate de primes repose sur la formule suivante :

$$\text{BE Primes} = - \text{Primes Futures} + \text{Frais d'acquisition} + \text{Frais d'administration} + (\text{LR} \times \text{Primes Futures}) + \text{Frais (autres frais + frais financiers)} - \text{Recours}$$

Avec :

- Les primes futures : correspondent à une estimation des expositions induites par les contrats pour lesquels le GROUPE est déjà engagée au 31.12.2024 ;
- Les frais d'acquisition : correspondent à une estimation du taux de frais appliqué sur les primes futures ;
- Les frais d'administration : correspondent à une estimation du taux de frais appliqué sur les primes futures ;
- Le loss ratio (LR) : correspond au ratio résultant du montant de sinistres rapporté aux primes émises. Un taux de frais de gestion des sinistres est intégré dans la modélisation des LR directement de façon implicite lors du calibrage ;
- Les autres frais : correspondent à une estimation du taux de frais sur l'assiette de primes futures ;
- Les recours : correspondent au taux de recours observé par garantie multiplié par les montants de sinistres correspondants ;

Ce calcul est effectué par groupe de risques homogènes (maille fondée sur les garanties) retenus pour le calcul du Best Estimate de sinistres. Les résultats sont ensuite agrégés par ligne d'activité.

Dans le cadre de son analyse du volume de primes entrant dans la frontière des contrats se base sur les hypothèses et résultats du plan d'affaires.

D.2.2.1.3 Best Estimate cédé à la réassurance

Les provisions cédées en réassurance sont modélisées de manière séparée des provisions techniques. Elles sont diminuées d'un ajustement destiné à couvrir la défaillance potentielle des réassureurs.

D.2.2.2. Marge de risque

En application du principe de proportionnalité, la marge de risque est estimée à l'aide de la méthode simplifiée n°2 des spécifications techniques. Cette méthode consiste en une projection des sous-modules de risques groupe (SCR de souscription Non-Vie, SCR de défaut et SCR opérationnel) à chaque pas de temps t selon une méthode simplifiée (au prorata du Best Estimate).

Les SCR ainsi projetés sont ensuite actualisés sur la base de la courbe des taux sans ajustement publiée par l'EIOPA, puis multipliés par le taux du coût du capital fixé par la réglementation (6%).

La ventilation de la marge de risque entre les lignes d'activité Solvabilité 2 est effectuée au prorata du Best Estimate.

D.2.3. Analyse des provisions techniques brutes

D.2.3.1. Evolution des provisions techniques brutes

L'évolution des provisions techniques prudentielles brutes de réassurance entre le 31.12.2023 et le 31.12.2024 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En M€	2023	2024	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Best Estimate	2 230,7	2 481,9	251,2	11,3%
Marge pour risque	338,2	399,9	61,7	18,2%
Total	2 568,9	2 881,7	312,8	12,2%

Les provisions prudentielles sont en hausse de 12,2% par rapport au 31.12.2023 compte tenu de l'évolution des provisions sociales et de la baisse des taux (en moyenne 9 points de base).

D.2.3.2. Analyse de mouvements des provisions brutes en norme statutaire vers les provisions en norme Solvabilité 2

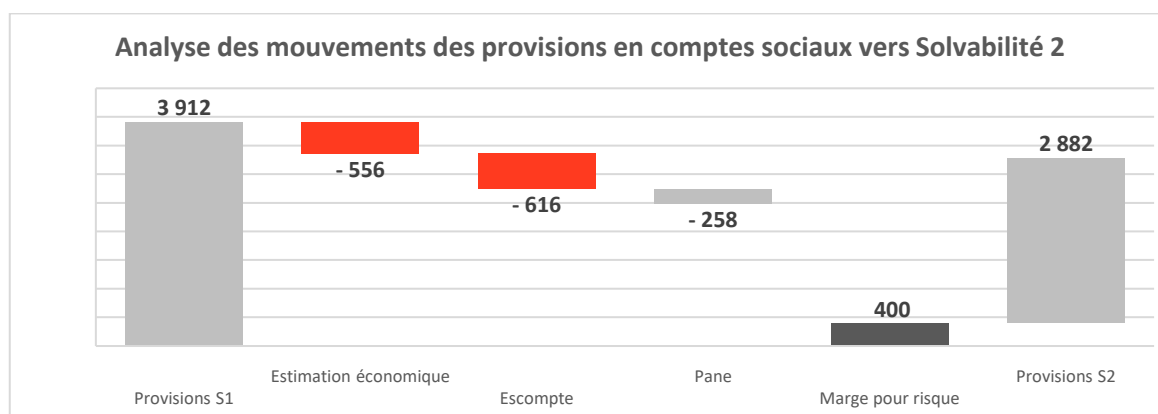
Les provisions techniques en norme Solvabilité 2 reflètent une vision économique des engagements. Cette norme induit des différences méthodologiques par rapport à Solvabilité 1 telles que :

- Une logique de valorisation économique en Solvabilité 2 contre une logique de provisionnement prudentiel en Solvabilité 1, et un effet d'actualisation des flux entrants et sortants dans le calcul du Best Estimate ;
- La prise en compte d'une frontière des contrats différente dans le cadre des modélisations ;
- Les différences dans la décomposition des provisions techniques : le calcul d'une marge de risque n'a pas d'équivalent en Solvabilité 1, et certains types de provisions comptables ne sont pas retenus en norme Solvabilité 2.

Le tableau ci-dessous présente les montants de provisions techniques brutes en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2 (y compris marge de risque) au 31.12.2024 :

En M€	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Responsabilité civile	3 769,9	2 793,5
Autres	142,4	88,2
Total	3 912,3	2 881,7

Le graphique ci-dessous présente l'analyse du passage des provisions brutes entre les deux référentiels :



D.2.3.3. Incertitudes liées aux provisions techniques

Les principales incertitudes relatives à l'estimation des provisions techniques du groupe MAF Assurances relèvent :

- D'un changement législatif ;
- De la dérive des coûts ;
- De changements éventuels dans la gestion des sinistres ;
- De l'aggravation des condamnations *in solidum* suite aux faillites de plusieurs assureurs opérant en LPS (Libre Prestation de Service) en France.

La précision des estimations des provisions techniques repose sur une incertitude inhérente aux méthodologies de projection. En effet, les coûts ultimes de sinistres sont sujets à la survenance d'événements non encore apparus, tels qu'une décision de tribunal, un changement législatif, des dommages subséquents, des changements économiques et sociaux (inflation ou changements de comportements de la société).

Par ailleurs, la survenance de sinistres futurs peut dévier des estimations réalisées : en effet, les projections de sinistres futurs et de paiements sont fondées pour une grande partie, sur l'historique de la compagnie. Il est possible que les données historiques ne soient pas prédictives de l'émergence des futurs sinistres de la compagnie.

En outre, les estimations contiennent des provisions pour des sinistres potentiels futurs provenant de causes non encore existantes ou non complètement incluses dans les données historiques. Cependant si, par exemple, de nouveaux types de sinistres apparaissaient en accord avec les garanties offertes dans nos polices comme le résultat d'une nouvelle jurisprudence, de telles provisions de sinistres pourraient venir en addition de celles estimées.

D.2.3.4. Evolution des provisions techniques

L'évolution des provisions techniques prudentielles brutes de réassurance entre le 31.12.2023 et le 31.12.2024 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En M€	2023	2024	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Best Estimate	2 230,7	2 481,9	251,2	11,3%
Marge pour risque	338,2	399,9	61,7	18,2%
Total	2 568,9	2 881,7	312,8	12,2%

Les provisions techniques prudentielles sont en hausse de 12,2% par rapport au 31.12.2023.

D.3. Autres passifs

Le tableau suivant présente les principaux postes du passif des bilans Solvabilité 1 et Solvabilité 2 du groupe MAF au 31.12.2024 :

<i>en M€</i>	Solvabilité 1	Solvabilité 2
Provisions autres que provisions techniques	0,7	0,7
Provisions pour retraite	0,0	0,0
Dépôts des réassureurs	0,2	0,2
Passifs d'impôts différés	14,3	179,5
Dettes envers des établissements de crédit	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	31,3	31,3
Dettes nées d'opérations de réassurance	16,9	0,3
Autres dettes (hors assurance)	15,1	15,1
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	11,0	0,0
Total	89,5	227,1

D.3.1. Provisions autres que provisions techniques

Ce poste est composé de provisions pour Risques et Charges, le reste étant de la provision pour autres litiges. Les montants de ces provisions en Solvabilité 1 sont repris en Solvabilité 2.

D.3.2. Provisions pour retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont couverts depuis 2016 par un contrat d'assurance. Le calcul actuariel des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite est délégué.

D.3.3. Dépôts des réassureurs

Ce poste correspond aux dépôts des réassureurs en espèce, comptabilisés à leur valeur nominale en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

D.3.4. Passifs d'impôts différés

En norme Solvabilité 1, le calcul des impôts différés est effectué selon les méthodes en vigueur.

En norme Solvabilité 2, les passifs (respectivement actifs) d'impôts différés correspondent au montant d'impôts sur le résultat payable (respectivement recouvrable) au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables (respectivement déductibles), et du report en avant de pertes fiscales ou de crédits d'impôts non utilisés :

- Ces différences temporelles sont calculées sur la base d'actif et de passif en valeur prudentielle ;
- Les Impôts Différés Actifs et Impôts Différés Passifs sont compensés dans le bilan économique.

L'assiette de calcul correspond à l'écart de valorisation des postes retraités des éléments déjà fiscalisés. Le taux d'imposition par pays est ensuite appliqué à cette assiette de calcul.

D.3.5. Autres passifs

D.3.5.1. Dettes envers des établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit sont comptabilisées à leur montant dû en normes Solvabilité 1 et en normes Solvabilité 2.

D.3.5.2. Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires

Ce poste est composé majoritairement de dettes relatives aux assurés créditeurs. Ces dettes correspondent à la somme des soldes des comptes clients créditeurs, composés notamment de sinistres à payer, de régularisation de primes, etc. Ces dettes sont valorisées de manière identique en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

D.3.5.3. Dettes nées d'opérations de réassurance

Ce poste est composé en grande majorité des Primes Acquisées Non Emises (PANE) cédées en réassurance. Ces dernières sont évaluées par application des traités de réassurance sur les PANE brutes, au moyen de la quote-part s'agissant des traités de réassurance proportionnelle ou au moyen du taux de cession des primes s'agissant des traités de réassurance non-proportionnelle (en XS). En norme solvabilité 2, les PANE cédées ne sont pas comptabilisées dans ce poste mais retirées des provisions cédées comprises dans l'actif.

D.3.5.4. Autres dettes (hors assurance)

Ce poste correspond principalement aux dettes fiscales, sociales et aux créanciers divers. Ces dettes sont valorisées de manière identique en normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2.

D.3.5.5. Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Ce poste est composé de la quote-part négative sur obligations souveraines et d'entreprises. Ces dettes sont valorisées à zéro en norme Solvabilité 2, la valorisation économique des actifs tenant déjà compte des surcotes et décotes.

D.4. *Méthodes de valorisation alternatives*

Le groupe MAF n'utilise pas de méthode de valorisation alternative au 31.12.2024.

D.5. *Autres informations*

Aucune autre information relative à la valorisation des actifs et des passifs du groupe MAF n'est à noter.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Processus de gestion des fonds propres

Le processus de gestion des fonds propres est encadré par la politique de gestion du capital mise en place par le groupe MAF et validée par le Conseil d'Administration chaque année. Cette politique précise les objectifs, la gouvernance et les moyens mis en œuvre en matière de gestion des fonds propres afin de s'assurer que le Conseil d'Administration et la Direction Générale de MAF Assurances (entité consolidante) disposent de l'information nécessaire pour surveiller et gérer le capital économique conformément aux objectifs recherchés et à la stratégie afférente à chaque entité et au groupe.

Les principaux objectifs fixés par le groupe MAF en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Exercer des activités dans l'intérêt de ses assurés tout en limitant les risques à un niveau qui reste en adéquation avec l'appétit au risque ;
- Renforcer les fonds propres pour garantir la pérennité et le développement des activités du groupe.

A cet égard, toute prise de décision de gestion pouvant impacter le niveau de capital économique spécifie de quelle manière les indicateurs de capital économique ont été considérés dans le processus de décision.

E.1.1.1. Gouvernance

Au sein du groupe MAF, la gestion du capital est encadrée par une gouvernance, à travers notamment les éléments suivants :

- Une supervision par un comité dédié (le bureau du Conseil d'Administration), dont les responsabilités sont décrites, formalisées et approuvées par le Conseil d'Administration. Ce comité analyse notamment les résultats trimestriels et annuels pour s'assurer que ces derniers sont en phase avec les objectifs stratégiques ;
- Une identification des personnes en charge de la gestion du capital et une définition claire de leurs responsabilités.

La gestion du capital est une activité qui revient au Conseil d'Administration. Il est assisté du bureau du Conseil d'Administration, de la Direction Générale elle-même assistée de la Direction Finance, Actuariat et Risques.

Instances	Rôles en lien avec la gestion des fonds propres
Conseil d'Administration	• Valider la politique de gestion du capital ; • Appréhender et valider les grandes orientations en matière de gestion de capital ; • Valider une éventuelle réorientation de la gestion du capital en fonction du niveau de solvabilité ; • Veiller au respect continu du niveau de solvabilité au regard de l'appétit au risque ; • Statuer sur les décisions de gestion significatives.
Bureau du Conseil d'Administration	• Formuler des avis en termes de gestion de capital ; • Analyser les décisions de gestion qui peuvent impacter le niveau de capital du groupe ; • Veiller au suivi continu du niveau de solvabilité du groupe. Le bureau rend compte au Conseil d'Administration, qui approuve ou non les orientations proposées.
Direction Générale	• Définir les orientations à suivre en matière de gestion du capital ; • Assurer l'adéquation des moyens et ressources alloués à cette gestion ; • Instaurer une affectation des activités de gestion du capital aux directions au travers de structures, de responsabilités et d'obligations de rendre compte ; • Notifier au moyen de reporting au bureau du Conseil d'Administration toute information pertinente relative à la gestion du capital ; • Déterminer des mécanismes d'alerte efficaces pour notifier au Conseil d'Administration et au régulateur le franchissement du seuil réglementaire à la baisse des niveaux actuels ou prévus de capital réglementaire.
Direction Finance, Actuariat et Risques	• S'assurer que le cadre d'appétit au risque est respecté et que les niveaux appropriés de capital sont maintenus ; • Fournir à la Direction Générale de MAF Assurances et au Conseil d'Administration les moyens d'évaluer et d'adapter les exigences en matière de risque et de capital ; • Informer la Direction Générale de MAF Assurances et le Conseil d'Administration des implications actuelles et futures de toute allocation de capital sur la solvabilité du groupe (y compris dans des conditions stressées) en fonction de la stratégie et du profil de risque validés ; • Effectuer des reportings réguliers au Bureau du Conseil d'Administration ; • Contribuer à mettre en œuvre des activités de gestion du capital de façon à ce que le Conseil d'Administration et la Direction Générale de MAF Assurances disposent de toute l'information nécessaire pour gérer le capital économique au regard de la stratégie et des objectifs recherchés par le groupe ; • Veiller à ce que le capital alloué aux activités d'investissement soit utilisé et géré efficacement conformément au ratio de solvabilité cible et à l'appétence au risque.

E.1.1.2.Procédures

En considérant les risques réellement supportés par les entités du groupe, des stratégies de gestion et d'optimisation du capital ont été mises en place, dont les objectifs sont les suivants :

- Améliorer le ratio de solvabilité : soit en augmentant le montant des fonds propres éligibles, soit en réduisant le besoin en capital ;
- Réduire la volatilité des fonds propres.

E.1.1.2.1 Stratégies de gestion du capital

Au sein du groupe MAF, les opérations de gestion du capital pour les différentes entités reposent sur :

- Le résultat de l'année, permettant de renforcer les fonds propres et d'assurer la pérennité et le développement de l'activité ;
- La surveillance du profil de risques, permettant d'assurer que chaque entité ainsi que le groupe disposent d'un capital économique proportionnel aux risques qu'ils encourent ;
- Des levées de fonds propres au moyen, par exemple, de l'émission de dettes subordonnées.

E.1.1.2.2 Stratégies d'optimisation du capital

L'optimisation du capital de MAF Assurances se décline selon les axes suivants :

- L'allocation stratégique d'actifs ;
- La réassurance ;
- Une provision spécifique de dérive de l'inflation.

Une stratégie d'allocation d'actifs spécifique est définie pour le groupe MAF afin d'en réduire la volatilité et d'en optimiser la performance à long terme. La définition de la stratégie d'investissement est fondée sur les éléments suivants :

- L'adossement au passif ;
- La recherche de la performance ;
- Le respect du cadre réglementaire ;
- La maîtrise des risques.

Par ailleurs, le groupe MAF a recours à la réassurance proportionnelle et non-proportionnelle, lui permettant d'optimiser sa gestion du capital notamment en :

- Diminuant sensiblement son exposition aux risques ;
- Allégeant son besoin en capital ;
- Réduisant la volatilité des sinistres et de son résultat ;
- Réduisant la volatilité de ses fonds propres économiques (en transférant une partie de cette volatilité aux réassureurs).

La gestion des fonds propres repose également sur les travaux menés dans le cadre de l'ORSA, conduisant le groupe MAF à une analyse de son besoin en fonds propres sur l'horizon de planification de son activité (5 ans).

E.1.2. Composition et évolution des fonds propres

Les fonds propres Solvabilité 2 se décomposent, conformément aux articles 82 à 92 de la Directive 2009/138/CE, en fonds propres de base et en fonds propres auxiliaires :

- Les fonds propres de base sont constitués d'une part de l'excédent des actifs sur les passifs (valorisés selon l'article 75 de la directive Solvabilité 2) auquel est soustrait le montant des actions détenues en propres et d'autre part des passifs subordonnés ;
- Les fonds propres auxiliaires se composent d'éléments autres que les fonds propres de base qui peuvent être appelés pour absorber des pertes (tels que la fraction non versée du capital social, les lettres de crédit et les garanties, tout autre engagement juridiquement contraignant reçu par les entreprises d'assurance).

Le groupe MAF ne possède ni passifs subordonnés ni fonds propres auxiliaires.

E.1.2.1.Composition des fonds propres

Les fonds propres sociaux du groupe MAF sont calculés à partir des fonds propres des entités participantes, en réalisant les principaux retraitements suivants :

- Elimination des comptes courants, de la réassurance interne et des commissions de courtage intragroupes ;
- Elimination des groupements de fait et des loyers payés au groupe ;
- Classement des résultats nets des filiales dans les fonds propres du groupe ;
- Elimination des titres de participation et ventilation des capitaux sociaux au niveau des filiales ;
- Elimination des opérations réciproques, notamment de versement de dividende.

Le montant des opérations intragroupes est relativement faible au 31.12.2024.

Il convient de noter que les fonds propres du groupe MAF proviennent essentiellement des entités MAF Assurances et EUROMAF.

Les fonds propres sociaux du groupe MAF sont composés :

- Du fonds d'établissement (incluant les droits d'entrée) ;
- Des fonds excédentaires, correspondant au résultat de l'exercice, aux autres réserves et aux écarts de conversion.

Quant aux fonds propres prudentiels, ils sont composés :

- Des fonds propres sociaux ;
- De l'écart d'évaluation.

Ainsi, les fonds propres de base se décomposent comme suit au 31.12.2023 et au 31.12.2024 :

en M€	2023	2024	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Fonds d'établissement	10,6	10,9	0,3	2,8%
Fonds excédentaires	663,5	667,2	3,7	0,6%
<i>Dont autres réserves</i>	617,3	663,5	46,2	7,5%
<i>Dont écarts de conversion</i>	0	0	0,0	
<i>Dont résultat de l'exercice</i>	46,2	3,7	-42,5	-92,0%
Intérêts minoritaires	0	0	0,0	
Fonds propres Solvabilité 1	674,1	678,1	4,0	0,6%
Retraitements	0	0	0,0	
Ecart d'évaluation	873,9	836,9	-37,0	-4,2%
Déduction	0	0	0,0	
Fonds propres de base Solvabilité 2	1 548,0	1 515,0	-33,0	-2,1%

Les fonds propres Solvabilité 2 du groupe MAF ne font l'objet d'aucune déduction. Leur montant s'élève à 1 515,0 M€ au 31.12.2024, soit une baisse de 2,1% par rapport à 2023.

La variation des fonds excédentaires s'explique principalement par le résultat de l'année.

La réserve de réconciliation (actif net et fonds propres de base) baisse de 33 M€, entre le 31.12.2023 et le 31.12.2024, en raison principalement de l'évolution à la hausse des réserves. Sa composition est détaillée ci-après.

E.1.2.2. Passage des fonds propres sociaux aux fonds propres « économiques »

Le passage des fonds propres sociaux aux fonds propres économiques s'explique par les différences de valorisation entre les normes Solvabilité 1 et Solvabilité 2, s'agissant notamment des provisions techniques, des actifs financiers et des impôts différés.

Le tableau ci-dessous détaille les éléments expliquant le passage des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité 2 au 31.12.2023 et au 31.12.2024 :

en M€	2023	2024	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
Fonds propres Solvabilité 1	674,1	678,1	4,0	0,6%
Provisions économiques	1 125,00	1 078,2	-46,8	-4,2%
Marge de risque	-338,2	-399,9	-61,7	18,2%
Actifs en valeurs de marché	373,2	428,4	55,3	14,8%
Impôts différés	-286	-269,8	16,2	-5,7%
Fonds propres Solvabilité 2	1 548,1	1 515,0	-33,0	-2,1%

E.1.2.3. Fonds propres disponibles et éligibles

Les montants de fonds propres disponibles et éligibles du groupe MAF répartis par niveau sont présentés dans le tableau ci-dessous au 31.12.2024 :

en M€	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base après déductions	1 515,0	1 515,0	-	-	-
Fonds propres auxiliaires	0,0	0,0	-	-	-
Fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 515,0	1 515,0	-	-	-
Fonds propres éligibles pour le calcul du capital de solvabilité requis	1 515,0	1 515,0	-	-	-
Fonds propres disponibles pour le calcul du minimum de capital requis	1 515,0	1 515,0	-	-	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis	1 515,0	1 515,0	-	-	-

La totalité des fonds propres détenus par le groupe MAF sont classés en niveau 1 non restreint. Ainsi, les fonds propres disponibles sont équivalents aux fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de solvabilité requis.

E.1.3. Clauses et conditions attachées aux fonds propres

Aucune clause spécifique n'est attachée aux fonds propres du groupe MAF.

Par ailleurs, aucune catégorie de fonds propres du groupe MAF n'est soumise à des mesures transitoires.

E.1.4. Projection des fonds propres sur l'horizon de planification

Le tableau ci-après présente l'évolution des fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR sur l'horizon de planification de l'activité :

<i>en M€</i>	2024 - réalisé	2024 - projeté	2025	2026	2027	2028	2029
Fonds propres éligibles pour le SCR	1 515,0	1 524,9	1 519,5	1 557,0	1 657,7	1 756,2	1 851,8
Fonds propres éligibles pour le MCR	1 515,0	1 524,9	1 519,5	1 557,0	1 657,7	1 756,2	1 851,8

Les projections présentées ci-dessus sont issues de calculs réalisés avec les données disponibles à fin 2023. Des nouvelles projections vont être réalisées avec les données à fin 2024.

E.2. Exigences réglementaires en capital (MCR / SCR)

E.2.1. Méthodes de calcul des exigences réglementaires en capital (MCR et SCR)

Le groupe MAF évalue le capital de solvabilité requis (SCR) ainsi que le minimum de capital de solvabilité requis (MCR) à partir de la Formule Standard sans recours à des simplifications majeures. En particulier, le groupe MAF n'utilise pas de paramètres propres pour le calcul du capital de solvabilité requis.

Le SCR groupe est calculé sur la base de la méthode de consolidation des comptes, selon les mêmes principes qu'au niveau solo.

Le minimum de capital de solvabilité requis du groupe MAF est évalué conformément à la Formule Standard à partir de la formule linéaire non-vie, appliquée aux primes émises nettes de réassurance et aux Best Estimate nets de réassurance. Le montant total du MCR est alors déterminé par combinaison entre la formule linéaire et un plafond ainsi qu'un plancher exprimés en pourcentage du capital de solvabilité requis.

E.2.2. Synthèse des montants du SCR et du MCR

Au 31.12.2024, le montant de SCR s'élève à 1 022 M€ et se décompose comme suit par sous-module de risques :

en M€	2023	2024	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
SCR de souscription non-vie	766,3	848,5	82,2	10,7%
SCR de souscription santé NSLT	0	0	0,0	0,0%
SCR de marché	484,0	523,7	39,7	8,2%
SCR de contrepartie	45,0	45,8	0,8	1,7%
SCR de Base (avant diversification)	1 295,3	1 418,0	122,7	9,5%
<i>Effet de diversification</i>	<i>-268,5</i>	<i>-216,9</i>	<i>51,6</i>	<i>-19,2%</i>
SCR de Base (après diversification) - BSCR	1 026,8	1 201,1	174,3	17,0%
SCR opérationnel	66,0	74,5	8,5	12,8%
Ajustement pour impôts différés	-194,0	-179,5	14,5	-7,5%
SCR Consolidé	898,8	1021,6	122,8	13,7%

Le montant du SCR groupe augmente de 122,8 M€ entre 2023 et 2024 ce qui s'explique par :

- Une hausse du SCR de souscription, liée à l'évolution des provisions techniques ;
- La hausse du SCR Marché expliquée par la hausse des modules spread (allongement de la duration des obligations) et actions (ajustement symétrique) ;
- La baisse de l'ajustement pour impôts différés compte tenu de l'effet d'assiette.

Le minimum de capital requis s'élève à 291,0 M€ au 31.12.2024 :

En M€	2023	2024	Evolution (en montant)	Evolution (en %)
MCR linéaire	237,3	291,0	53,7	22,6%
MCR plafond	404,5	459,7	55,2	13,7%
MCR plancher	224,7	255,4	30,7	13,7%
MCR	237,3	291,0	53,7	22,6%

Les données utilisées pour calculer le minimum de capital requis au 31.12.2024 sont présentées en Annexe de ce rapport (cf. Etat S.28.01.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement).

E.2.3. Projection du SCR et du MCR sur l'horizon de planification

Le tableau ci-après présente l'évolution du SCR, du MCR, des fonds propres éligibles et du ratio de couverture sur l'horizon de planification de l'activité en scénario central :

En M€	2024 - réalisé	2024 - projeté	2025	2026	2027	2028	2029
SCR	1021,6	854,1	868,2	891,9	935,9	984,4	1026,8
MCR	291,0	265,7	266,9	273,0	284,1	295,8	309,2
Fonds propres éligibles	1515,0	1 524,9	1 519,5	1 557,0	1 657,7	1 756,2	1 851,8
Ratio de couverture du SCR	148,3%	178,5%	175,0%	174,6%	177,1%	178,4%	180,4%
Ratio de couverture du MCR	520,7%	573,9%	569,2%	570,3%	583,5%	593,6%	598,9%

Le niveau de SCR constaté à fin 2024 s'écarte de 30 pts celui qui avait été projeté, cela s'explique par la hausse du SCR qui avait été estimée dans les projections, en partie compte tenu de l'hypothèse de sinistralité qui s'est avérée plus favorable que l'observation 2024.

E.3. Utilisation du sous-module « risque action fondé sur la durée »

Le groupe MAF n'utilise pas le sous-module « risque sur action fondé sur la durée » dans le cadre du calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la Formule Standard et le modèle interne utilisé

Le calcul du capital de solvabilité requis du groupe MAF repose sur la Formule Standard et non sur un modèle interne.

E.5. Non-respect des exigences dans l'évaluation du MCR / SCR

Au 31.12.2024, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles s'élève à 148% contre 172% à fin 2023. Le ratio de couverture du minimum de capital requis par les fonds propres éligibles s'élève à 521%.

Par ailleurs, aucun non-respect des exigences de couverture des SCR et MCR n'a été observé au cours de l'exercice.

Des scénarios de stress ont été réalisés permettant de mesurer la sensibilité du ratio de couverture à des paramètres de chocs sur l'horizon de planification de l'activité.

Les résultats obtenus en scénario central comme dans le cas de la réalisation de scénarios de choc démontrent du respect des exigences réglementaires, s'agissant de la couverture du capital de solvabilité requis.

Par ailleurs, le groupe MAF a identifié un certain nombre de mesures pouvant être mises en œuvre au sein des principales entités d'assurance en cas de manquement anticipé aux exigences réglementaires, s'agissant notamment :

- De l'utilisation de la réassurance, au moyen par exemple d'une modification du plan de réassurance ;
- D'une révision tarifaire combinée à un renforcement de la surveillance du portefeuille ;
- D'une optimisation de l'allocation d'actifs sous contrainte de rentabilité ainsi que la mise en place d'une stratégie de couverture ;
- De levées de fonds propres au moyen, par exemple, de l'émission de dettes subordonnées ;
- De l'abandon et/ou le report de projets jugés moins stratégiques, afin d'alléger le poids des dépenses.

En complément de ces mesures, la mise en place de paramètres spécifiques pour le calcul du SCR de souscription Non-Vie est un levier identifié par le groupe, permettant d'assurer une meilleure adéquation de l'évaluation du SCR de souscription Non-Vie avec ses propres risques. Cette démarche est en cours.

E.6. *Autres informations*

Aucune autre information relative à la gestion du capital au sein du groupe MAF n'est à noter.

Annexes quantitatives

Groupe MAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan au 31.12.2024.....	92
Groupe MAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2024.....	94
Groupe MAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2024	96
Groupe MAF - Tableau S.23.01.01 : Fonds propres au 31.12.2024.....	97
Groupe MAF - Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe au 31.12.2024	98

Groupe MAF - Tableau S.02.01.02 : Bilan au 31.12.2024 en euros

			Solvency II value
			C0010
Assets	Goodwill	R0010	
	Deferred acquisition costs	R0020	
	Intangible assets	R0030	0
	Deferred tax assets	R0040	0
	Pension benefit surplus	R0050	
	Property, plant & equipment held for own use	R0060	77 925 000
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	4 141 995 856
	Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	Property (other than for own use)	R0080 515 780 000
		Holdings in related undertakings, including participations	R0090 593 671
		Equities	R0100 138 055 029
		Equities	Equities - listed R0110 138 055 029
			Equities - unlisted R0120 0
		Bonds	R0130 2 583 997 417
		Bonds	Government Bonds R0140 388 064 813
			Corporate Bonds R0150 2 009 592 553
			Structured notes R0160 186 340 052
			Collateralised securities R0170
		Collective Investments Undertakings	R0180 638 092 488
		Derivatives	R0190
		Deposits other than cash equivalents	R0200 265 420 423
		Other investments	R0210 56 829
	Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	
	Loans and mortgages	R0230	194 464
	Loans and mortgages	Loans on policies	R0240
		Loans and mortgages to individuals	R0250
		Other loans and mortgages	R0260 194 464
	Reinsurance recoverables from:	R0270	320 816 452
	Reinsurance recoverables from:	Non-life and health similar to non-life	R0280 320 816 452
		Non-life and health similar to non-life	Non-life excluding health R0290 320 816 452
			Health similar to non-life R0300
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310
		Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	Health similar to life R0320
			Life excluding health and index-linked and unit-linked R0330
		Life index-linked and unit-linked	R0340
	Deposits to cedants	R0350	0
	Insurance and intermediaries receivables	R0360	28 404 038
	Reinsurance receivables	R0370	18 881 679
	Receivables (trade, not insurance)	R0380	12 432 236
	Own shares (held directly)	R0390	
	Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
	Cash and cash equivalents	R0410	23 115 821
	Any other assets, not elsewhere shown	R0420	178 153
	Total assets	R0500	4 623 943 700

Liabilities	Technical provisions - non-life		R0510	2 881 733 092		
	Technical provisions - non-life	Technical provisions - non-life (excluding health)		R0520	2 881 733 092	
		Technical provisions - non-life (excluding health)	Technical provisions calculated as a whole		R0530	
			Best Estimate		R0540	2 481 862 799
			Risk margin		R0550	399 870 294
		Technical provisions - health (similar to non-life)		R0560		
		Technical provisions - health (similar to non-life)	Technical provisions calculated as a whole		R0570	
			Best Estimate		R0580	
			Risk margin		R0590	
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)			R0600		
	Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	Technical provisions - health (similar to life)		R0610		
		Technical provisions - health (similar to life)	Technical provisions calculated as a whole		R0620	
			Best Estimate		R0630	
			Risk margin		R0640	
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)		R0650		
		Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	Technical provisions calculated as a whole		R0660	
			Best Estimate		R0670	
			Risk margin		R0680	
	Technical provisions - index-linked and unit-linked			R0690		
	Technical provisions - index-linked and unit-linked	Technical provisions calculated as a whole		R0700		
		Best Estimate		R0710		
		Risk margin		R0720		
	Other technical provisions			R0730		
	Contingent liabilities			R0740		
	Provisions other than technical provisions			R0750	705 259	
	Pension benefit obligations			R0760	49 660	
	Deposits from reinsurers			R0770	203 537	
	Deferred tax liabilities			R0780	179 487 442	
	Derivatives			R0790		
	Debts owed to credit institutions			R0800	0	
	Financial liabilities other than debts owed to credit institutions			R0810		
	Insurance & intermediaries payables			R0820	31 269 975	
	Reinsurance payables			R0830	334 210	
	Payables (trade, not insurance)			R0840	15 153 164	
	Subordinated liabilities			R0850	0	
	Subordinated liabilities	Subordinated liabilities not in Basic Own Funds		R0860	0	
Subordinated liabilities in Basic Own Funds		R0870	0			
Any other liabilities, not elsewhere shown			R0880	0		
Total liabilities			R0900	3 108 936 340		
Excess of assets over liabilities			R1000	1 515 007 360		

Groupe MAF - Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité au 31.12.2024 en euros

			Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)				Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance		Total
			Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	Casualty	Property	
			C0070	C0080	C0100	C0120	C0140	C0160	
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	23 138 697	330 397 207	7 274 924	86 348			360 897 177
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	5 136	2 813 363	0	0			2 818 499
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130					2 154 550	19 916	2 174 466
	Reinsurers' share	R0140	2 529 760	39 482 538	0	0	0	0	42 012 297
	Net	R0200	20 614 074	293 728 033	7 274 924	86 348	2 154 550	19 916	323 877 845
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	21 098 703	344 493 022	7 700 171	92 348			373 384 245
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	4 963	2 798 411	0	0			2 803 374
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230					2 154 550	19 916	2 174 466
	Reinsurers' share	R0240	2 218 446	38 467 323	0	0	0	0	40 685 768
	Net	R0300	18 885 221	308 824 111	7 700 171	92 348	2 154 550	19 916	337 676 317
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	2 864 190	353 390 406	3 194 589	11 105			359 460 289
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	-91 010	72 751 451	0	0			72 660 441
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330					14 626 343	0	14 626 343
	Reinsurers' share	R0340	1 243 552	60 748 388	0	0	0	0	61 991 940
	Net	R0400	1 529 627	365 393 468	3 194 589	11 105	14 626 343	0	384 755 132
Expenses incurred		R0550	4 162 100	68 921 487	2 388 014	0	0	0	75 471 600
Balance - other technical expenses/income		R1210							0
Total technical expenses		R1300							75 471 600

**Groupe MAF - Tableau S.05.02.01 : Primes, sinistres et dépenses par pays au 31.12.2024
eu euros**

			Home country
			C0080
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	319 740 800
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	2 818 499
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	2 174 466
	Reinsurers' share	R0140	36 480 033
	Net	R0200	288 253 732
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	331 204 599
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	2 803 374
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	2 174 466
	Reinsurers' share	R0240	35 198 738
	Net	R0300	300 983 702
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	308 718 931
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	72 660 441
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	14 626 343
	Reinsurers' share	R0340	55 180 705
	Net	R0400	340 825 009
Expenses incurred		R0550	64 442 726
Balance - other technical expenses/income		R1210	
Total technical expenses		R1300	

			Country (by amount of gross premiums written) - non-life obligations	
			C0090	
			BELGIUM	GERMANY
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	9 058 520	31 585 584
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0	0
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	0	0
	Reinsurers' share	R0140	1 146 829	3 960 526
	Net	R0200	7 911 692	27 625 058
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	9 844 352	31 454 064
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0	0
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	0	0
	Reinsurers' share	R0240	1 214 456	3 847 665
	Net	R0300	8 629 896	27 606 399
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	13 323 619	37 417 739
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0	0
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	0	0
	Reinsurers' share	R0340	1 929 717	4 881 518
	Net	R0400	11 393 902	32 536 221
Expenses incurred		R0550	801 720	10 227 155
Balance - other technical expenses/income		R1210		
Total expenses		R1300		

			Total Top 5 and home country
			C0140
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	360 384 904
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	2 818 499
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	2 174 466
	Reinsurers' share	R0140	41 587 388
	Net	R0200	323 790 482
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	372 503 015
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	2 803 374
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	2 174 466
	Reinsurers' share	R0240	40 260 859
	Net	R0300	337 219 997
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	359 460 289
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	72 660 441
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	14 626 343
	Reinsurers' share	R0340	61 991 940
	Net	R0400	384 755 132
Expenses incurred		R0550	75 471 600
Balance - other technical expenses/income		R1210	0
Total expenses		R1300	75 471 600

Groupe MAF - Tableau S.23.01.05 : Fonds propres au 31.12.2024 en euros

			Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0	0			
	Non-available called but not paid in ordinary share capital to be deducted at group level	R0020	0	0			
	Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0	0			
	Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	10 940 982	10 940 982			
	Reconciliation reserve	R0130	1 504 066 378	1 504 066 378			
Total basic own funds after deductions		R0290	1 515 007 360	1 515 007 360			
Ancillary own funds		R0300	0				
Own funds when using the Deduction and Aggregation method (D&A), exclusively or in combination with method 1	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0				
	Total available own funds to meet the consolidated part of the group SCR (excluding own funds from other financial sectors and own funds from undertakings included via D&A method)	R0520	1 515 007 360	1 515 007 360			
	Total eligible own funds to meet the consolidated part of the group SCR (excluding own funds from other financial sectors and own funds from undertakings included via D&A method)	R0560	1 515 007 360	1 515 007 360			
	Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	1 515 007 360	1 515 007 360			
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR		R0570	1 515 007 360	1 515 007 360			
Total eligible own funds to meet the total group SCR (including own funds from other financial sectors and own funds from undertakings included via D&A method)		R0660	1 515 007 360	1 515 007 360			
Consolidated part of the Group SCR (excluding CR for other financial sectors and SCR for undertakings included via D&A method)		R0820	290 978 117				
Minimum consolidated Group SCR		R0610	290 978 117				
Capital requirements (CR) from other financial sectors		R0860					
Consolidated Group SCR (including CR for other financial sectors, excluding SCR for undertakings included via D&A method)		R0590	1 021 603 030				
SCR for undertakings included via D&A method		R0670					
Group SCR (excluding CR for other financial sectors, including SCR for undertakings included via D&A method)		R0830					
Total Group SCR (including CR for other financial sectors and SCR for undertakings included via D&A method)		R0680	1 021 603 030				
Ratio of Eligible own funds (R0560) to the consolidated part of the Group SCR (R0820) - ratio excluding other financial sectors		R0630					
Ratio of Eligible own funds (R0570) to Minimum Consolidated Group SCR (R0610)		R0650	521%				
Ratio of Eligible own funds (R0800) to the Consolidated group SCR (R0590) - ratio including other financial sectors, including		R0840					
Ratio of Eligible own funds (R0810) to the group SCR (R0830) - ratio excluding other financial sectors, including		R0850					
Ratio of Total Eligible own funds (R0660) to the Total group SCR (R0680) - ratio including other financial sectors and		R0690	148%				

Groupe MAF - Tableau S.32.01 : Entreprises dans le périmètre du groupe au 31.12.2024

Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Ranking criteria (in the group currency)						
							Total Balance Sheet (for (re)insurance undertakings)	Total Balance Sheet (for other regulated undertakings)	Total Balance Sheet (non-regulated undertakings)	Written premiums net of reinsurance ceded under IFRS or local GAAP for (re)insurance undertakings	Underwriting performance	Investment performance	Total performance
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0140	C0150	C0160
LEI/96950071GQ675ZA2BA87	FRANCE	EUROMAF	2 - Non life insurance undertaking	Société anonyme	2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	713 358 454			16 042 973	-12 939 742	8 790 870	-9 649 766
SC/I1035	FRANCE	MAF CONSEIL	99 - Other		2 - Non-mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution		2 338 953					
SC/I1036	GERMANY	AIA	99 - Other		2 - Non-mutual	BAFIN		13 117 944					
LEI/894500YHSFUZISTJLG79	FRANCE	SAS WAGRAM	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual				201 072 150				
SC/I1038	GERMANY	AFB	99 - Other		2 - Non-mutual	BAFIN		1 823 371					
SC/I1040	FRANCE	SCI Malesherbes	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual				54 310 551				
LEI/9695004R2B7WRRBF1073	FRANCE	Mutuelle des Architectes Français	2 - Non life insurance undertaking	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutual	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution	4 306 031 308			307 834 872	-18 746 379	91 875 054	1 760 912
SC/I1043	FRANCE	PATRIMAF	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual				86 331 677				
SC/I1042	FRANCE	MAFINVEST	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual				66 860 889				
SC/I1047	FRANCE	FRIEDLAND	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual				1 294 579				
SC/I1045	FRANCE	LIEGE	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual				2 743 900				
SC/I1046	FRANCE	LUSSAC	11 - Non-regulated undertaking carrying out financial activities as defined in Article 1 (52) of Delegated Regulation (EU) 2015/35		2 - Non-mutual				3 037 310				

Identification code and type of code of the undertaking	Country	Legal Name of the undertaking	Accounting standard	Criteria of influence					Inclusion in the scope of Group supervision	Group solvency calculation	Covered by internal model for Group SCR calculations	Type of VA being used in the group internal model
				% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No	Method used and under method 1, treatment of the undertaking		
C0020	C0010	C0040	C0170	C0180	C0190	C0200	C0220	C0230	C0240	C0260	C0270	C0280
LEI/9695007G06752A2BA97	FRANCE	EUROMAF	2 - Local GAAP	1	1	1	1 - Dominant		1 - Included in the scope	1 - Method 1: Full consolidation	2 - No	Total/NA
SC/I1035	FRANCE	MAF CONSEIL	2 - Local GAAP	1	1	1	1 - Dominant		1 - Included in the scope	1 - Method 1: Full consolidation	2 - No	Total/NA
SC/I1036	GERMANY	AIA	2 - Local GAAP	1	1	1	1 - Dominant		1 - Included in the scope	1 - Method 1: Full consolidation	2 - No	Total/NA
LEI/894500YHSFUZSTJLIG79	FRANCE	SAS WAGRAM	2 - Local GAAP	1	1	1	1 - Dominant		1 - Included in the scope	1 - Method 1: Full consolidation	2 - No	Total/NA
SC/I1038	GERMANY	AFB	2 - Local GAAP	1	1	1	1 - Dominant		1 - Included in the scope	1 - Method 1: Full consolidation	2 - No	Total/NA
SC/I1040	FRANCE	SCI Malesherbes	2 - Local GAAP	1	1	1	1 - Dominant		1 - Included in the scope	1 - Method 1: Full consolidation	2 - No	Total/NA
LEI/9695004R2B7WRRBF1073	FRANCE	Mutuelle des Architectes Français	2 - Local GAAP	1	1	1	1 - Dominant	1	1 - Included in the scope	1 - Method 1: Full consolidation	2 - No	Total/NA
SC/I1043	FRANCE	PATRIMAF	2 - Local GAAP	1	1	1	1 - Dominant		1 - Included in the scope	1 - Method 1: Full consolidation	2 - No	Total/NA
SC/I1042	FRANCE	MAFINVEST	2 - Local GAAP	1	1	1	1 - Dominant		1 - Included in the scope	1 - Method 1: Full consolidation	2 - No	Total/NA
SC/I1047	FRANCE	FRIEDLAND	2 - Local GAAP	1	1	1	1 - Dominant		1 - Included in the scope	1 - Method 1: Full consolidation	2 - No	Total/NA
SC/I1045	FRANCE	LIEGE	2 - Local GAAP	1	1	1	1 - Dominant		1 - Included in the scope	1 - Method 1: Full consolidation	2 - No	Total/NA
SC/I1046	FRANCE	LUSSAC	2 - Local GAAP	1	1	1	1 - Dominant		1 - Included in the scope	1 - Method 1: Full consolidation	2 - No	Total/NA

